



LIVRET D'INFORMATION

*Livret à destination de toutes les parties prenantes
sur le cadre de déroulement de la prestation de formation*



Livret d'information du déroulement de la formation

Livret d'accueil en formation

À destination des parties prenantes :

- Prospect
- Client
- Donneur d'ordre, commanditaire, pilote, etc.
- Financeurs
- Bénéficiaires et apprenants (livret d'accueil)
- Autorités publiques
- Organisme agréé de certification
- Etc ...



SİMŪL-Actum Formation :

Ce livret d'information se destine à toutes les parties prenantes dans le processus de l'action de formation (avant, pendant, après).

Copyright © S.A.S.U. Simul-Actum.fr,

cabinet de conseil et d'étude cindynique,
société à mission au capital de 3 000 €

Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services
de conseil en sécurité, ingénierie et conseil technique.

par Louis-Marie Chênais / 07 87 87 89 51 / Simul-Actum.fr

Mentions légales NDA (Numéro de déclaration d'activité)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44510242051
auprès du préfet de région GRAND EST

Mentions légales de démarche qualité

Audité par
SGS ICS



Qualiopi
processus certifié



■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

Le 10 novembre 2023

S.A.S.U. Simul-Actum.fr

Cabinet de conseil et d'étude cindynique
Société à mission au capital de 3 000 €

74.90B Activités spécialisées, scientifiques et
techniques, services de conseil en sécurité,
ingénierie et conseil technique

<https://simul-actum.fr/>
07 87 87 89 51
lm.chenais@outlook.fr
3 impasse du bureau
51150 Tours sur Marne

Siret : 949 895 817 00011
TVA : FR26949895817

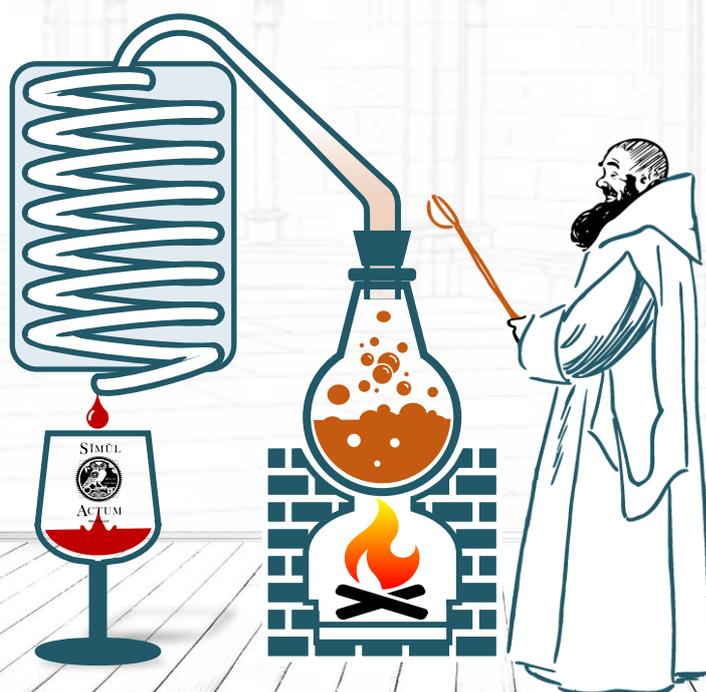
Préventeur expert en protection des entreprises et IE
Auditeur INHESJ-IHEMI 2020-2021; 24°SN-PEIE
Auditeur qualitatif certifié
Préventeur IPRP N°28/2020
Préventionniste SSIAP 3
Préventionniste en sûreté et sécurité intérieure, consultant aux activités
privées de sécurité sûreté, agréé par le CNAPS (AGD et CAR)
Personne-ressource de la Gendarmerie Nationale Réserve Citoyenne

Il nous aura fallu
20 ANS DE RETEX

Pour œuvrer en 1 heure
ce dont beaucoup réaliseront,
dans le meilleur des cas, entre

7 heures à 7 jours

et sans certitude de résultat
probant pour ces derniers...



SOMMAIRE

Livret d'information & d'accueil

Qi 09

Ce livret d'accueil et d'information contribue à notre devoir de conseil éclairé tout autant que notre démarche qualité. C'est, en outre, une manière de répondre aux critères du référentiel qualité Qualiopi. Dans ce fascicule d'une vingtaine de pages, vous trouverez :



ORGANISATION DES FORMATIONS

Conditions de déroulement de la prestation

- Critère 1 : conditions d'informations du public
- Critère 2 : objectifs et adaptation aux besoins
- Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires
- Critère 4 : adéquation des moyens pédagogiques
- Critère 5 : formateur et amélioration continue
- Critère 6 : environnement professionnel
- Critère 7 : démarche qualité, check et act



PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Ingénierie en management des risques et de sécurité

- Présentation de la société et ses 5 piliers de valeurs
- Présentation de votre interlocuteur et intervenant
- Organigramme dont
Conseil de perfectionnement
Référént handicap



NOTRE MÉTHODOLOGIE

Une approche globale de management des risques

- Notre raison d'être dans nos statuts
- Le management des risques par les risques



DÉMARCHE QUALITÉ

Agréments, certifications et consorts

- Liste des agréments et certifications
- Manuel qualité
- Certificat Qualiopi
- Certification pro CNAPS de formateur



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Comprendre notre offre et votre ROI

- Nous permettons du retour sur investissement, voici comment !
- Comprendre notre offre de prix,
- Formation du prix



ORGANISATION DES FORMATIONS

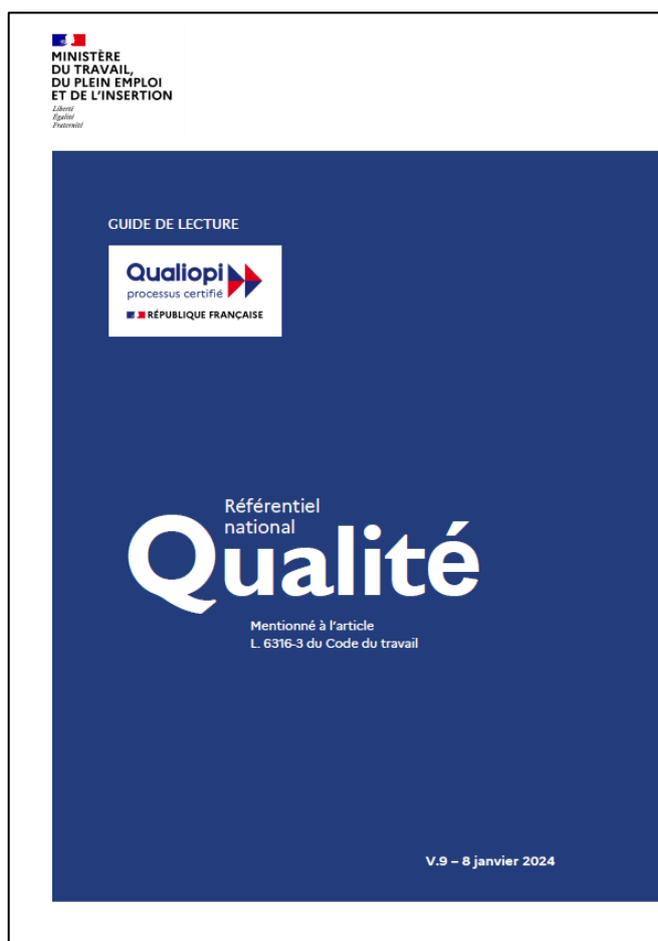
Processus et méthodologie générale
Conditions de déroulement de la prestation



https://fr.freepik.com/photos-gratuite/tout-monde-sourit-ecoute-groupe-personnes-lors-conference-affaires-dans-salle-classe-moderne-pendant-journee_9694503.htm#fromView=search&page=1&position=0&uclid=fdb14a89-63e3-40c8-ac53-94bed996b12 >Image de standret sur Freepik

ORGANISATION DES FORMATIONS

Processus et méthodologie générale, conditions de déroulement des formations



L'organisation des formations est en fonctions :

- Des principes de démarche qualité
- Du référentiel Qualiopi
- Des bonnes pratiques



CRITÈRE 1 : CONDITIONS D'INFORMATIONS DU PUBLIC

Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus



1. Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.
2. Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en oeuvre et des publics accueillis.
3. Lorsque le prestataire met en oeuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Déroulement du processus complet, phase Plan, communication



Q i Critères i1, i2, i3,.

Exemples concrets de publications de programme ou de module de programme de formation : conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus



PROGRAMME DE FORMATION DES CADRES DIRIGEANTS DE SÉCURITÉ,

La très grande majorité des formations de dirigeant des activités de sécurité, que ce soit comme chef de service ou comme dirigeant d'entreprise, souffrent de plusieurs limites, notamment de se restreindre à du transfert de connaissance de savoir, de savoir-faire, trop peu le savoir-être pourtant primordial.

Les formations actuelles sont aux métiers de sécurité ce que le permis est aux conducteurs, juste une attestation d'aptitude à conduire avec un minimum de règles de sécurité, mais cela ne prouvent en rien qu'ils sont de bons conducteurs...

PROGRAMME DE FORMATION
MODULE DE PROGRAMME DE FORMATION

SAVOIR DÉFENDRE UNE OFFRE OU UN BUDGET SÉCURITÉ
MÉTHODE UNIVERSELLE DU RUBIK'CUBE DU MANAGEMENT DES RISQUES ©

MÉTHODE UNIVERSELLE DE DÉTERMINATION DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE TOUT SUJET DE SÉCURITÉ, QHSE, RISQUES

La sécurité est bien un investissement et non un centre de coût. L'objectif majeur de ce module de formation vise à déterminer l'investissement dans la prévention et la sécurité; donc d'évaluer le retour sur investissement.
C'est aussi une méthode d'analyse de sécurité économique et une arme rhétorique majeure.

ACCORDEZ-VOUS LES BONNES PRATIQUES D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7132737487298293760>



PROGRAMME DE FORMATION
MODULE DE PROGRAMME DE FORMATION

MANAGEMENT DE NIVEAU II
MANAGEMENT DE DIRECTION D'UN ORGANISME OU D'UN SERVICE

LEADERSHIP VERSUS CHEFFAILLON.

Un poste de management ne doit jamais être une récompense, mais un choix stratégique de GPEC, car le management est une compétence à part entière qui ne saurait s'improviser sous peine de conséquences terribles, sournoises et pernicieuses.

ACCORDEZ-VOUS LES BONNES PRATIQUES D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7132739501440786432>



PROGRAMME DE FORMATION
MODULE DE PROGRAMME DE FORMATION

TITRE DE DIRIGEANT DE SÉCURITÉ PRIVÉE
LA PYRAMIDE D'OR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

3° GÉNÉRATION DES ACTEURS DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ REPOSE SUR 4 POINTS CARDINAUX.

ACCORDEZ-VOUS LES BONNES PRATIQUES D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7213295142709927936>





CRITÈRE 2 : OBJECTIFS ET ADAPTATION AUX BESOINS

Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations



Homme d'affaires dans son bureau avec une loupe

4. Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).
5. Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.
6. Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en oeuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.
7. Lorsque le prestataire met en oeuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.
8. Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation, phase Plan



Q i Critères i4, i5, i6, i7, i8,...

Evaluation des besoins avec les parties prenantes, Base roue dite de Deming (P.D.CS.A)



La fiche de formation vous livre une information générale sur, notamment les prérequis, les objectifs, la durée, les modalités et les délais d'accès, les tarifs, les contacts, les méthodes mobilisées et les modalités d'évaluation accessibles aux personnes handicapées

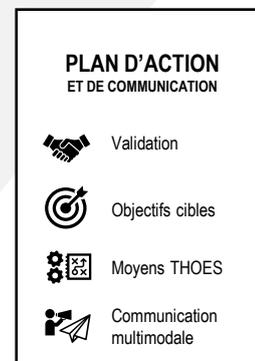
À partir de cette fiche de formation générale, nous établissons le programme de formation particulier. Nous réalisons cela lors du processus d'audition et d'évaluation de vos besoins explicites, implicites et latents. Ce processus se matérialise par une convention* et une offre de service.

Dès l'acceptation et la validation de l'offre et de la convention par les parties prenantes, nous engageons, avec vous, le plan d'action et de communication permettant de lancer l'action de formation dans les meilleures conditions possibles et dans les règles de l'art (donc de restreindre les RPS et autres).

Q i 06



Q i 04/05/06/10



DEVOIR DE CONSEIL

Bonne pratique de gouvernance :

Aucune action de formation ne peut avoir de sens et d'efficacité sans l'implication et l'engagement préalable de la direction de l'entreprise bénéficiaire, puis de ses collaborateurs et parties prenantes.



Cette phase correspond à la partie « act » dans le modèle du PDCA de Deming. Nous évaluons la prestation sur tout son processus et nous en tirons le capital RETEX. La phase « Check-study » est permanente sur tout le processus de la prestation.

* Une convention, c'est un contrat entre personnes morales. Pour les actions de formation entre la société Simul-Actum.fr et un bénéficiaire particulier (personne physique), nous réalisons, non pas une convention, mais un contrat. Le processus d'adaptation se traduit, le plus souvent, par un questionnaire préalable afin d'évaluer le positionnement du bénéficiaire.



CRITÈRE 3 : L'ADAPTATION AUX PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre



Image de https://fr.freepik.com/images-ia-gratuites/généré par l'IA.

9. Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.
10. Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.
11. Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.
12. Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.
13. Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.
14. Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté.
15. Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.
16. Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Q i Critères i9, i10, i11, i12, i13, i14, i15, i16



1

• Accueil

Q i i9.

Présentation des participants, présentation du programme, premier échange ouvert afin d'évaluer les besoins et positionnement, Feuille d'émergence, etc.

2

• Procédure de positionnement et d'évaluation des acquis

Q i i8.

Selon le cas, une procédure de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation pourra être réalisée.

Aux fins de traçabilité, la forme essentielle relève d'un questionnaire simple. De ce point de départ, ce questionnaire permettra d'évaluer le positionnement de l'apprenant, ses axes d'améliorations et ses objectifs, sa progression.

3

• Actions de formation

Q i i9.

↳ suivant la fiche d'information générale

↳ suivant la fiche séquentielle particulière (adaptation de la fiche générale aux besoins)

4

• Évaluation des acquis

Q i i11.

Article 33. Moyens organisationnels permettant d'apprécier les résultats de l'action

Pour information : L'appréciation des résultats doit pouvoir se faire à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permette de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel. Il ne s'agit pas d'auto-évaluation ou d'appréciation du stage par le stagiaire.

Cette évaluation sera précisée :

↳ suivant la fiche d'information générale

↳ suivant la fiche séquentielle particulière (adaptation de la fiche générale aux besoins)

5

• Évaluation de la prestation et de la satisfaction des participants

Q i i11.

La satisfaction client sera évaluée à tout instant du processus de l'action de formation suivant le principe de base de la roue de Deming (phase check & study), notamment par rapport à l'évaluation des besoins instruits dans la convention ou le contrat et connexe, le minimum étant un formulaire d'évaluation de la satisfaction comportant des parties de libre expression et la possibilité d'une réponse anonyme.

* Une convention, c'est un contrat entre personnes morales. Pour les actions de formation entre la société Simul-Actum.fr et un bénéficiaire particulier (personne physique), nous réalisons, non pas une convention, mais un contrat. Le processus d'adaptation se traduit, le plus souvent, par un questionnaire préalable afin d'évaluer le positionnement du bénéficiaire.

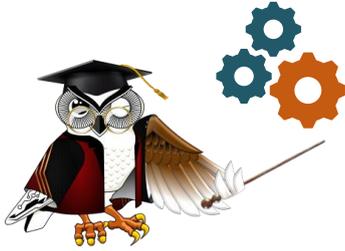


PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Q i 09

Q i i9 à i16



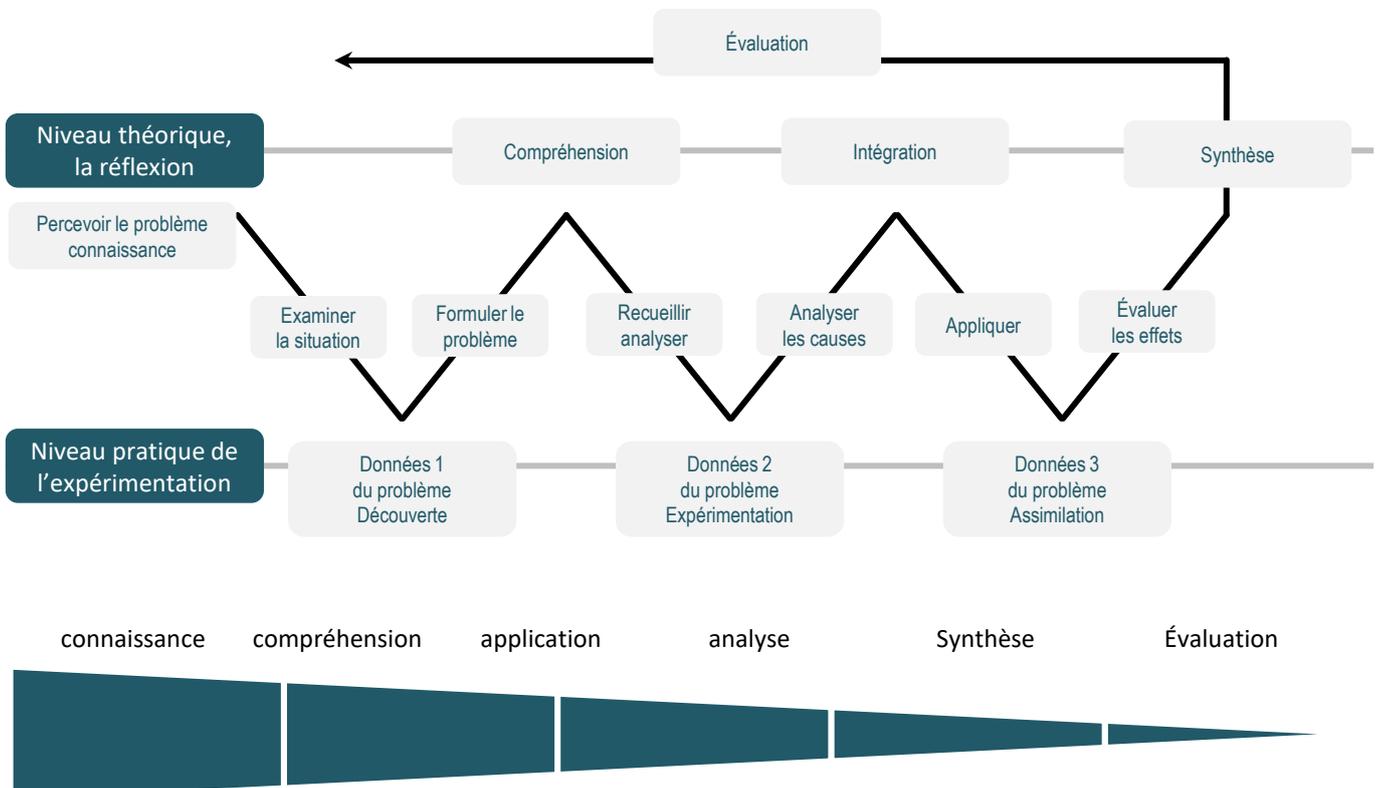
12. Le prestataire décrit et met en oeuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

Approche andragogique participative et interactive avec les bénéficiaires, À dominante synchrone, peut être mixte selon les besoins .

Adaptation de tous les instants au niveau et au contexte dans la mesure du possible et en bonne intelligence situationnelle.

Dans les grandes lignes :

- 1) Le bénéficiaire est placé dans la posture qu'il aspire occuper grâce à la formation (travail du savoir-être)
 - 2) Les compétences sont acquises par un cheminement entre pratiques et théorie avec montée en puissance.
- La méthode est analogue à la méthode WV de Shiba en intégrant la taxonomie de Bloom :





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Deux cas de figure

Q i i9 à i15

Cas de figure des prestations se réalisant au sein de l'entreprise bénéficiaire

Dans ce cas, c'est le règlement intérieur de l'entreprise qui s'applique.

Autre cas de prestation de formation

Le règlement intérieur sera remis au stagiaire avant l'entrée en formation.
(Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991)

ART I – OBJET

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

ART II – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

ART III – DISCIPLINE GÉNÉRALE

A préciser par l'organisme de formation

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De quitter le stage sans motif,
- De n'emporter aucun objet sans autorisation écrite.

ART IV – SANCTIONS

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Blâme,
- Exclusion définitive de la formation

ART V – GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

ART VI – GARANTIES DISCIPLINAIRES, PROCÉDURE

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

ART VII – GARANTIES DISCIPLINAIRES, ENTRETIEN

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

ART VIII – GARANTIES DISCIPLINAIRES, D'ELAIS

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

ART IX – GARANTIES DISCIPLINAIRES, EXCLUSION TEMPORAIRE

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

ART X – GARANTIES DISCIPLINAIRES, COMMUNICATIONS

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ART XI – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES, ÉLECTION

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

ART XII – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES, ORGANISATION

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

ART XIII – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES, DURÉE DU MANDAT

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

ART XIV – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES, RÔLES ET MISSIONS

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

ART XV – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES, RÔLES ET MISSIONS

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

ART XVI – PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Fait à .Tours-sur-Marne. , le ...23/06/2023

Louis-Marie Chénais, Qualiticien,
Président de la SAS Simül-Actum.fr



SECRET PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

Principes généraux et particuliers



Règle de Chatham House

La règle de Chatham House (en anglais : Chatham House Rule) est une règle utilisée pour réglementer la confidentialité des informations échangées lors d'une réunion. Sa traduction en français est :

« **Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants.** »

L'objectif de cette règle, scrupuleusement respectée au CHEM, est d'encourager l'ouverture et le partage d'information entre les intervenants de haut niveau qui y sont accueillis et les auditeurs. Cette garantie de l'anonymat des propos permet des échanges plus fructueux et plus libres.

La règle de Chatham House est née au sein du Royal Institute of International Affairs en 1927. Elle a depuis été redéfinie en 1992 et en 2002.

Rappel des règles de bases de Sécurité des Systèmes d'Information et de protection des données

Pour les principaux :

Code Pénale

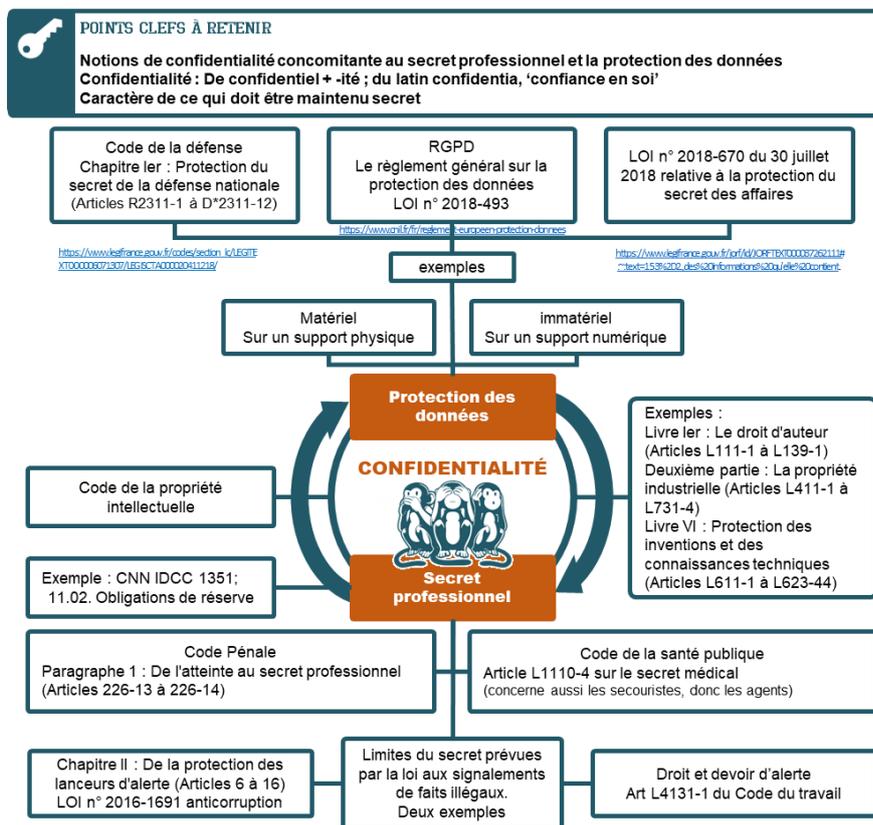
Paragraphe 1 : De l'atteinte au secret professionnel (Articles 226-13 à 226-14)

LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires

Code de la propriété intellectuelle

Jeu des 8 familles de sécurité économique

<https://www.ihemi.fr/formations/ressources-pedagogiques/kit-de-sensibilisation>





MODALITÉS D'ACCÈS : CGV ET CPV

Conditions générales et particulières de vente

Qi 01

CGV conditions générales de ventes

Nos prestations de formations sont assujetties aux conditions générales de ventes de la société Simul-Actum.fr .

CPV conditions particulières de vente

Les conditions générales de ventes se déclinent en conditions particulières de vente des prestations de formation. Ces conditions particulières de vente se traduisent :

- Par une convention de formation si c'est une action entre personnes morales
- Par un contrat de formation si c'est une action de formation entre la société Simul-Actum.fr et un particulier

Suivant l'hexamètre de Quintilien, la convention ou contrat couvre l'ensemble des détails de la prestation.

Cas des OPCO ou Fonds de Formation

Sous réserve de l'accord de financement, dès réception de l'accord de financement par un OPCO ou Fonds de Formation et/ou bon pour accord du client concernant la convention de formation, les documents tels que la convocation et les informations pratiques sont transmis avant le déroulement de l'action de formation, quelles que soient les modalités de dispense de la formation.



MODALITÉS D'ACCÈS

Principaux cas de figure

Qi 01

Nos modalités d'accès générales à nos formations relèvent des formes suivantes :

Intra-entreprises et action en contexte de travail, (notre action dominante)

La formation intra-entreprise réunit plusieurs participants au cours d'une même session

- Soit d'une seule et même entreprise,
- Soit pour une entreprise ayant un processus faisant appel, par exemple, à des cas de figure de coactivité, de cotraitance, de sous-traitance, liées par un objectif de consolidation de l'interopérabilité entre toutes les parties prenantes au profit de l'entreprise commanditaire ou bénéficiaire.

Ces formations ont lieu dans une salle mise à disposition par le client*¹.

Cette approche est compatible avec une action de formation en contexte de travail.

La séquence méthodologique s'inspire de la méthode WV de Shiba en alternant la phase théorique et la phase pratique avec :

- Les séquences de mise en situation: Le salarié est mis en situation de réaliser une activité, avec une intention andragogique dont il est informé. Il s'agit d'une vraie situation de production.
- Les séquences théoriques : acquisition de connaissance, phase de prise de recul (réflexivité), capitalisation.

Inter-entreprises

La formation inter-entreprise réunit plusieurs participants au cours d'une même session, salariés de plusieurs entreprises. Les locaux seront à définir suivant l'opération *¹.

Deux cas de figure :

- Soit à la demande et de personnalisée une session à un ensemble de personnes morales ou de personnes physiques ayant des besoins communs. Cette personnalisation implique un diagnostic préalable d'évaluation des besoins fondamentaux.
- Soit sur des sessions programmées. Dans ce cas, le détail organisationnel sera clairement indiqué. (date et lieu en particulier)

Aspects communs

1. *¹ : Les locaux doivent être compatibles avec la tenue de la formation. Le choix portera sur des lieux adaptés à la nature de la formation (localisation, accessibilité pour tous, adéquate pour une formation en toute chose, sur la dimension réglementaire, dont santé-sécurité au travail et sécurité du public, etc.). Chacun doit être acteur de l'organisation et du déroulement de la formation en rendant compte de toute chose devant être portée à notre connaissance; par exemple des besoins pour un handicap.
2. La nature des formations relève de l'action en présentiel. En effet, une formation vise à l'acquisition de compétences, donc de travailler sur les 3 piliers :
 - Savoir
 - Savoir-faire
 - Savoir être, ce dernier ne peut s'acquérir efficacement uniquement qu'en présentiel.

Les formations peuvent se tenir en distanciel :

- Soit de manière exceptionnelle selon les circonstances, les accords, ou d'un programme compatible
- Soit de manière complémentaire à une action majeure en présentiel, mais c'est essentiellement pour les cas de suivi des apprenants ou d'assistance des apprenants.



DÉLAIS D'ACCÈS

Principaux cas de figure

Nos modalités de délais d'accès générales à nos formations relèvent des conditions suivantes:

CGV

Nos prestations de formations sont assujetties aux conditions générales de ventes de la société Simul-Actum.fr .

Les délais d'accès des actions de formation Intra-entreprises,

Ces délais seront à définir et à évaluer entre le commanditaire et la société Simul-Actum.fr afin de répondre en bonne intelligence situationnelle à l'expression des besoins fondamentaux.

Les délais d'accès des actions de formation Inter-entreprises,

Selon les deux cas de figure :

Soit à la demande et de personnalisée une session à un ensemble de personnes morales ou de personnes physiques	Ces délais seront à définir et à évaluer entre le commanditaire et la société Simul-Actum.fr afin de répondre en bonne intelligence situationnelle à l'expression des besoins fondamentaux.
Soit sur des sessions programmées	Dans ce cas, toutes les conditions de délais, de dates, et autres seront clairement indiquées

La durée estimée indicative entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation oscille entre 7 jours et 1 mois selon la nature de la formation et son cadre technique et organisationnel. Pour des raisons de qualité, il ne saurait y avoir de formation réaliser pour motif d'urgence; il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.



CRITÈRE 4 : ADÉQUATION DES MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre



Image de https://fr.freepik.com/images-ia-gratuites/généré par l'IA.

17. Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

18. Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).

19. Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

20. Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Qi 09

Qi i9 à i16



17. Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

Étude des besoins selon :
• Les bénéficiaires
• La formation
• L'environnement

Détermination des obligations de moyens THOES

- Techniques
- Humains
- Organisationnel
- Économique
- et Stratégique

Distanciel

Présentiel

18. Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).

Voir notamment le chapitre 1
L'organigramme

The collage includes:

- An organizational chart titled 'ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL' with a CEO and various departments.
- A presentation slide titled 'PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ' for 'Ingénierie en management des risques et de sécurité'.
- A customer support interface with a large number '1' and text like 'ONLINE SUPPORT', 'CLIENTS', and 'PROSPECTS'.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Qi 09

Qi i9 à i16



19. Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

Exemple concret général en plus des ressources particulières

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA CHOUETTE
Compilation des publications grand public 2024 02
Plus de 70 publications gratuites à votre disposition,

https://www.linkedin.com/posts/louis-marie-chenais_2024-02-26-catalogue-des-publications-simul-actum-716771739582069552-?utm_source=share&utm_medium=member_desktop



20. Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.

Voir le chapitre 1, l'organigramme





CRITÈRE 5 : FORMATEUR ET AMÉLIORATION CONTINUE

La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en oeuvre les prestations

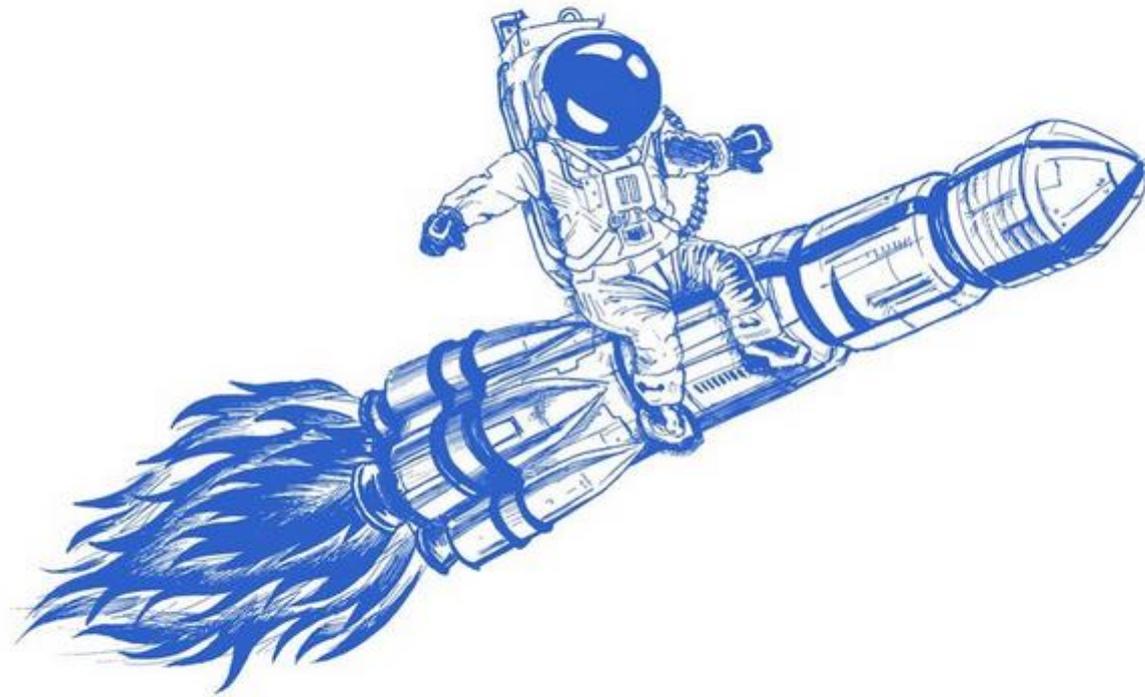


Image de https://fr.freepik.com/images-ia-gratuites/généré par l'IA.

21. Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

22. Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Q i 09

Q i i21, i22.

Outre la suite, le chapitre démarche qualité en particulier, voici des exemples concrets :

21. Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

Voir le chapitre 1, le profil de l'intervenant

LE FONDATEUR, VOTRE INTERLO, "TEUP" + INTERVENANT
Personne-ressource, référents pédagogiques et adm., "sifs."

LE PARCOURS D'UN PRATICIEN PRAGMATIQUE AU LONG COURTS

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ
Ingénierie en management des risques et de sécurité

1

ONLINE SUPPORT SATISFACTION CUSTOMER

2011/20204 Copyright par Louis-Marie CHÉNEAIS, prestations support en ingénierie des entreprises 20

2011/20204 Copyright par Louis-Marie CHÉNEAIS, prestations support en ingénierie des entreprises 20

2011/20204 Copyright par Louis-Marie CHÉNEAIS, prestations support en ingénierie des entreprises 20

22. Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

Voir page suivante et le chapitre 4, Comprendre l'offre de prix Cette page détail les mesures prises au titre de cet indicateur.

COMPRENDRE NOTRE OFFRE DE PRIX
FORMATION DU PRIX DE NOS OFFRES, PRINCIPES

COEF DE R.D.I
20
INVESTISSEMENT

Le prix de la prestation est forfaitaire et comprend
Les honoraires qui se font sur

Retour sur Investissement
Comprendre notre offre et votre ROI

4

COEF DE R.D.I
20
INVESTISSEMENT

2011/20204 Copyright par Louis-Marie CHÉNEAIS, prestations support en ingénierie des entreprises 20

2011/20204 Copyright par Louis-Marie CHÉNEAIS, prestations support en ingénierie des entreprises 20

2011/20204 Copyright par Louis-Marie CHÉNEAIS, prestations support en ingénierie des entreprises 20



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Infographie de ce que représente chaque heure de formation

Q i i21, i22.



D Engagement du plan d'action de formation



Pour 1 heure de cours, cela nécessite au moins 4 heures de préparation en amont, en voici les raisons :

Notre recette d'alchimiste de la formation, phase 1

Notre potion magique : un élixir et un tour de main

Ce tour de main repose sur un élixir d'expérience de 25 ans d'âge d'alchimiste des questions de sécurité et d'andragogue.

Préparer la décoction

Nous réalisons la décoction résultant du temps de la veille technique, juridique, accidentologie, son exploitation, son analyse (c'est notre Opus Dei des 7 offices journalier) :

- Abonnement,
- Réseaux
- Associations
- Salons professionnels
- RETEX, etc.

Actes élémentaires qui représentent une estimation d'au moins 250 heures / an

Dans le domaine d'expertise de la cindynique
Mais aussi dans le domaine andragogique

Rectifier, réserver la préparation

Assaisonner et ajuster avec de la remise en question et l'entretien des compétences, des qualifications et des agréments

- Mise à jour
- Mise à niveau
- Recyclage

Actes réflexes qui représentent une estimation d'au moins 21 heures / an en moyenne

Faire mijoter

Faire mijoter l'ensemble sous le feu sacré de notre métier et l'alchimie opère, un exercice sacerdotal



Notre recette d'alchimiste de la formation, phase 2

Distiller à l'alambic (étapes 1 à 6 et 8 du processus)

Distiller l'ensemble de la potion magique qui prépare tous les aspects de l'action de formation tels que :

- L'évaluation des besoins
- L'adéquation aux besoins
- La remise en question des livrables (actualisation, mise à jour et mise à niveau)
- Vulgarisation et adaptation à l'auditoire cible (bénéficiaires apprenants)

Au moins 4h cumulées de préparation, vérification, distillation pour une séance de formation

Notre recette d'alchimiste de la formation, phase 3

Recueillir la pierre philosophale à offrir aux apprenants bénéficiaires

D'un côté la part des anges, de l'autre

Cette goutte représente cette valeur de 1 heure de cours.

Elle est la quintessence de cet ensemble de matières inscrites dans un processus pour obtenir cette goutte à destination des bénéficiaires apprenants. Ce n'est pas du Tanel supérieur pour Archimède, mais pour nos apprenants, nos programmes sont taquins, on s'y fait vite...



CRITÈRE 6 : ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel



Image de https://fr.freepik.com/images-ia-gratuites/généré par l'IA.

23. Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.
24. Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.
25. Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.
26. Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.
27. Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.
28. Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour coconstruire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.
29. Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Qi 09

Qi 9 à 16

23. Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

24. Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.

25. Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.

29. Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Exemple concret général qui illustre ces 3 critères.

26. Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

29. Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Exemples concrets généraux qui illustrent ces critères

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA CHOUETTE

Compilation des publications grand public 2024 02
Plus de 70 publications gratuites à votre disposition,

https://www.linkedin.com/posts/louis-marie-chenais_2024-02-26-catalogue-des-publications-simul-activity-7167717395820695552-?utm_source=share&utm_medium=member_desktop



Ce catalogue compile 70 publications. Ces publications résultent de la capitalisation du RETEX, de la veille technique, juridiques, accidentologie, victimologie, de l'amélioration continue sous forme de livrable grand public, transposable pour des cours par exemple. C'est le cas deux références à suivre.



https://www.linkedin.com/posts/louis-marie-chenais_20211224handicapegalitedeschances-activity-6880141636492369920-ZJ44?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

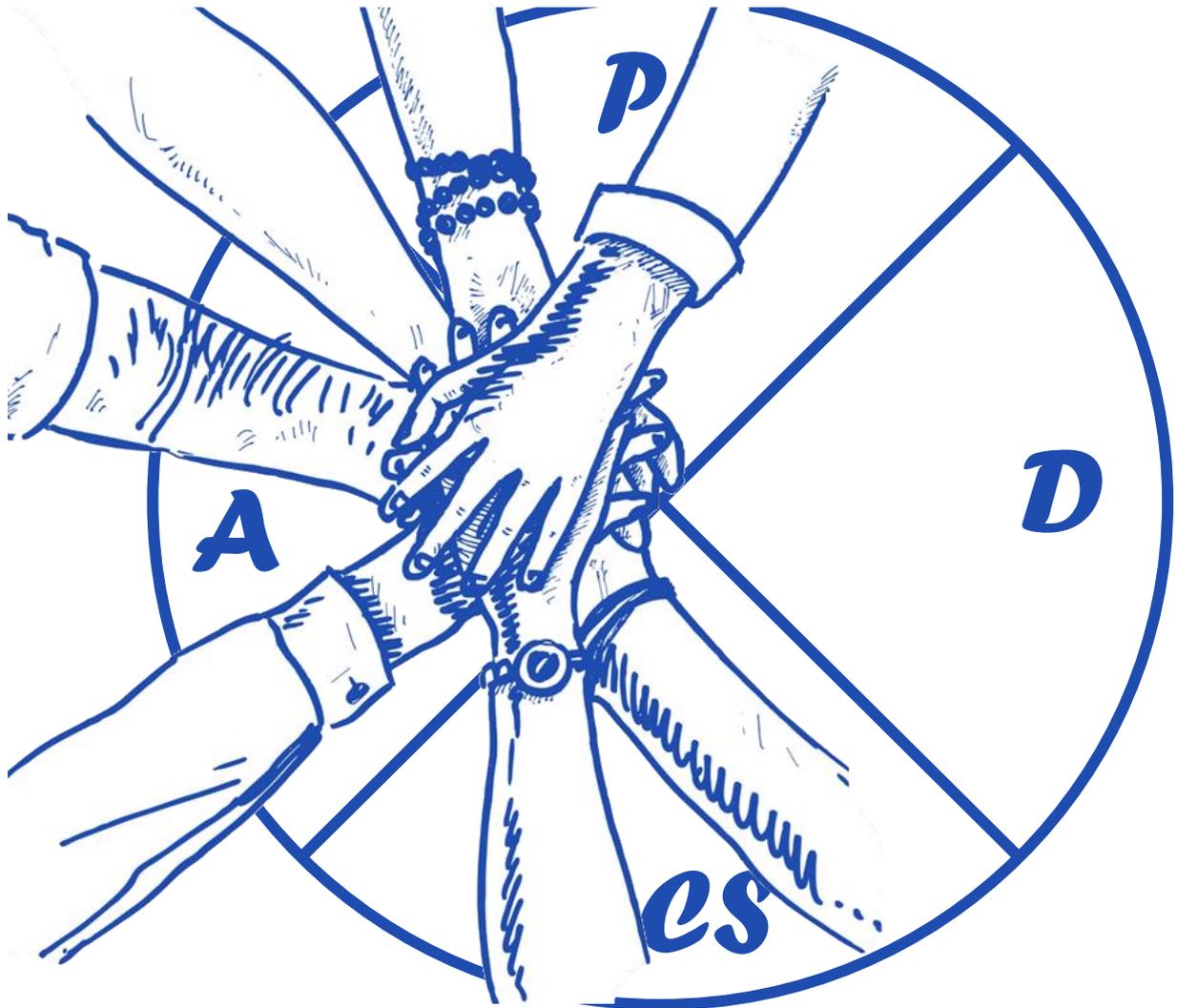


https://www.linkedin.com/posts/louis-marie-chenais_20240705registrepublicaccessibilitepourtrucmuche-phmr-activity-7215708177244286976-xPI7?utm_source=share&utm_medium=member_desktop



CRITÈRE 7 : DÉMARCHE QUALITÉ, CHECK ET ACT

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



30. Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprise concernées.

31. Le prestataire met en oeuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.

32. Le prestataire met en oeuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.



PROCESSUS DES PRESTATIONS

Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

Qi 09

Qi 9 à 16

30. Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprise concernées.

31. Le prestataire met en oeuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.

32. Le prestataire met en oeuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Revenir sur la page ci contre à droite
Voir aussi le chapitre 3
Démarche qualité

Phase check-studie and Act :

- Évaluation des bénéficiaires par l'intervenant
- Évaluation de l'intervenant par les bénéficiaires
- Évaluation par le commanditaire ou donneur d'ordre
- Ajustement correction au besoin
- Capitalisation du RETEX, phase Act

PROCESSUS DES PRESTATIONS
Conditions de déroulement de la prestation en détail phase DO et Act

- 1. Accueil**
Présentation des participants, présentation du programme, premier échange ouvert afin d'évaluer les besoins et positionnement, Feuille d'engagement, etc.
- 2. Procédure de positionnement**
Selon le cas, une procédure de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation pourra être réalisée.
Aux fins de fiabilité, la forme essentielle relève d'un questionnaire simple. De ce point de départ, ce questionnaire permettra d'évaluer le positionnement de l'apprenant, ses axes d'améliorations et ses objectifs, sa progression.
- 3. Actions de formation**
% suivent la fiche d'information générale
% suivent la fiche séquentielle particulière (adaptation de la fiche générale aux besoins)
- 4. Évaluation des acquis**
Article 33. Moyens organisationnels permettant d'apprécier les résultats de l'action
Pour information : L'appréciation des résultats doit pouvoir se faire à travers la mise en oeuvre d'une procédure d'évaluation qui permette de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont le maître constitue l'appui initial de l'action.
Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel. Il ne s'agit pas d'obligation ou d'approbation du stage par le stagiaire.
Cette évaluation sera précisée :
% suivent la fiche d'information générale
% suivent la fiche séquentielle particulière (adaptation de la fiche générale aux besoins)
- 5. Évaluation de la prestation et de la satisfaction des participants**
La satisfaction client sera évaluée à tout instant du processus de l'action de formation suivant le principe de base de la revue de Deming (phase Heck, à 360°), notamment par rapport à l'évaluation des besoins initiaux dans la convention ou le contrat et concerté, le minimum étant un formulaire d'évaluation de la prestation comportant des parties de libre expression et la possibilité d'une réponse anonyme.

*Une convention, est un contrat entre personnes morales. Pour les actions de formation entre la société Simul-Actum et un bénéficiaire particulier (personne physique), nous reboissons, non pas une convention, mais un contrat. Le processus d'attribution de résultat, le plus souvent, se fait par questionnaire préalable afin d'évaluer le positionnement du bénéficiaire.

24/11/2024 Copyright © S.A.S.U. Simul-Actum.fr, cabinet de conseil et d'étude cindynique, société à mission au capital de 3 000 € Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services de conseil en sécurité, ingénierie et conseil technique. 83

DÉMARCHE QUALITÉ
Agréments, certifications et consorts

3

DÉMARCHE QUALITÉ

24/11/2024 copyright par Louis-Marie Chénéas, cindynicien esprit en construction des entreprises. 48



PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Ingénierie en management des risques et de sécurité



Image de freepik

PRÉSENTATION DE NOTRE SOCIÉTÉ

Nos maîtres mots : exigence et excellence en toutes circonstances

Q i 09

Le domaine d'excellence de Simul-Actum.fr, c'est la cindynique ou discipline des sciences du danger et des risques*.

Au quotidien, Simul-Actum.fr vous accompagne dans l'animation et la coordination des systèmes de management de la sécurité des personnes et des biens, de la sûreté de fonctionnement, de la maintenance et des travaux tous corps d'état.

Nous sommes, aux organismes, tel un médecin spécialiste du management des risques. Nous établissons le diagnostic avec l'organisme, puis nous réalisons, avec vous et vos équipes, votre ordonnance. Par contre, nous nous refusons aux illusoires solutions sur étagère tel le plat industriel à réchauffer. Ces pratiques, contraires aux règles de l'art, s'avèrent toujours néfastes sur le coût total de possession (dis aussi TCO ou encore le coût global du berceau à la tombe).

La doctrine d'emploi de la cindynique diffère totalement de celle des chargés de sécurité et consorts. Praticien pragmatique, notre expertise constitue une offre de placement vous permettant de transformer vos risques en une opportunité de retour sur investissement sur vos cinq enjeux fondamentaux.

En bref, notre démarche, c'est construire ...

Pas de sécurité, pas de business !

(Maslow)

*Anglicisme approchant de la cindynique : Risk Management.



SIMUL-ACTUM

Facilitateur en management de
prévention des risques et sécurité

*Par Louis-Marie Chénais.
Cindynicien expert en protection des entreprises*



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

Qi 09

DEPUIS

20

ANNÉES

Le domaine d'excellence et d'exigence : LA CINDYNIQUE

Praticien disposant d'une expertise opérationnelle dans la discipline des sciences des risques et des dangers avec un capital en industrie de plus 20 années de RETEX (retour d'expérience).

ACCOMPAGNEMENT



FACILITATEUR

C'est un accompagnement DE FACILITATION

Au quotidien, nous vous accompagnons dans l'animation et la coordination des systèmes de management des risques, de la sécurité des personnes et des biens sur 3 axes fondamentaux :

- Prévention et prévision avant tout, donc dans une posture proactive
- Inspection-audit et intervention à bon escient dans une posture active
- Neutralisation assistance répression en dernier recours dans une posture réactive

MÉDECIN POUR



ENTREPRISE

Nous sommes pour vous TEL LE MÉDECIN, MAIS POUR ENTREPRISE

Du diagnostic à l'ordonnance, cela couvre

- Le traitement des pathologies des entreprises, la vaccination contre des risques
- Le suivi sportif et de remise en forme pour une entreprise plus dynamique et véloce, etc.

DÉMARCHE



QUALITÉ

Nos engagements pour VOTRE SATISFACTION, NOS GARANTIES

Aux fins de qualité de service pour vous satisfaire, nous disposons d'engagements très forts et sincères :

- Activités réglementées : titulaire de nombreux agréments aux fins de garantir le respect des règles de l'art
- Nous sommes une société à mission (SAM Article L210-10 du CC) contributeur d'acculturation des sujets de maîtrise des risques et sécurité

Car être professionnels ne se décrète pas, cela se prouve par les actes; c'est la raison de ce double axe d'engagement.

COEF DE R.O.I

20

INVESTISSEMENT

Nous permettons DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT

La doctrine des chargés de sécurité repose sur la croyance d'être des centres de coût et de la conformité réglementaire explicite, mais pas implicite. Notre expertise et raison d'être dans nos statuts constitue une offre de placement vous permettant de :

**Transformer vos risques en une opportunité
De construire plutôt que de subir**

En bref, notre démarche, c'est construire ...

PAS DE SÉCURITÉ, PAS DE BUSINESS !



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

Q i 09

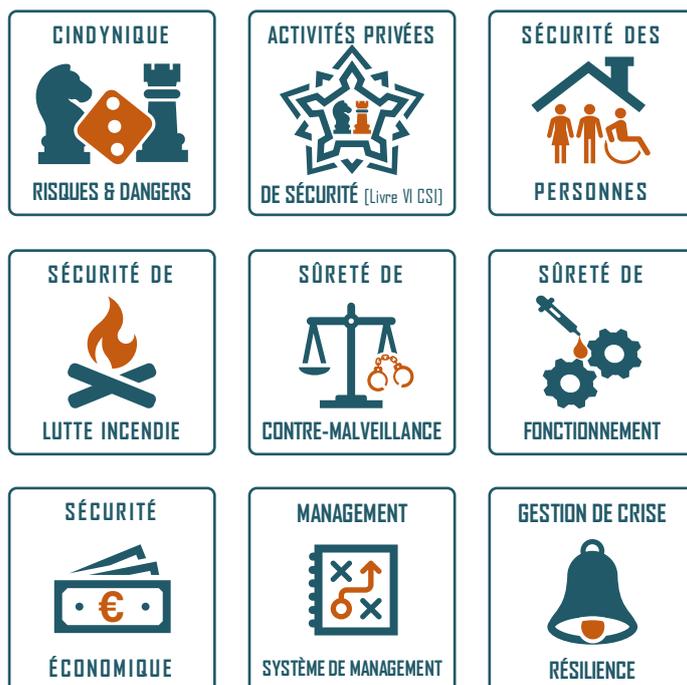
DEPUIS

20

ANNÉES

Le domaine d'excellence : LA CINDYNIQUE

La cindynique* est la discipline des sciences du danger et des risques, des système de management des risques. Nous disposons d'un capital en industrie de plus 20 années de RETEX (retour d'expérience)





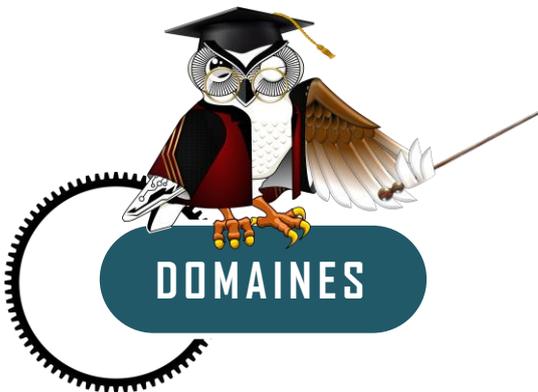
GAMME DES PRESTATIONS DE FORMATION

Informations particulières liées au pôle formation

Qi 09

DEPUIS
20
ANNÉES

Nos prestations de formation
sont le reflet miroir de nos
prestations de conseils et de
management des risques



Il nous aura fallu

20 ANS DE RETEX

Pour œuvrer en 1 heure
ce dont beaucoup réaliseront
entre **7 heures à 7 jours**

PROACTIF
Prévention
Prévision
avant tout

ACTIF
Audit-inspection
intervention
À bon escient

RÉACTIF
Neutralisation
Assistance
En derniers recours



SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Sécurité des populations et accessibilité pour tous
- Santé et sécurité au travail dont DUERP et EvRP
- Organisation des premiers secours



SÉCURITÉ DE LUTTE INCENDIE

- Sécurité des ERP
- Sécurité des ERT et des grandes familles
- Sécurité industrielle, ICPE et risques majeurs



SÛRETÉ CONTRE-MALVEILLANCE

- Sécurité physique
- SSI et cyberdéfense
- Vigipirate et consorts



SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT

- Fiabilité
- Maintenabilité
- Disponibilités
- Sécurité



MANAGEMENT ET SYSTÈME DE MANAGEMENT

- Techniques de management niveau I et II
- Management des systèmes QHSE (ISO, MASE, etc.)



SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

- Intelligence économique
- Sécurité économique
- Contre ingérence des actes de guerres et espionnage



GESTION DE CRISE

- L'art de gérer une crise
- La continuité d'activité



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

Qi 09

ACCOMPAGNEMENT



FACILITATEUR

C'est un accompagnement DE FACILITATION

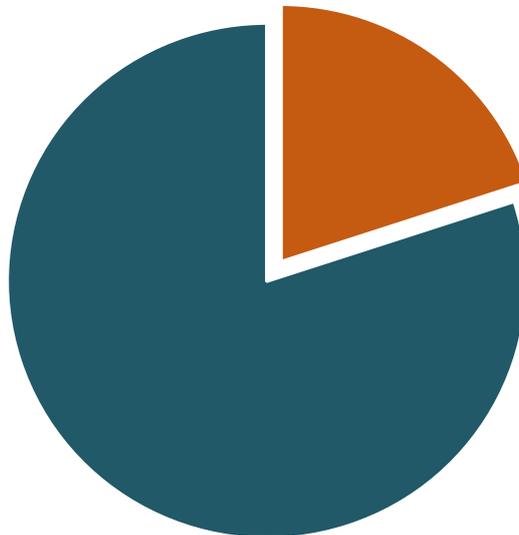
Au quotidien, nous vous accompagnons dans l'animation et la coordination des systèmes de management de la sécurité des personnes et des biens, de la sûreté de fonctionnement, de la maintenance et des travaux tous corps d'état, de sécurité économique...

NOUS VOUS PERMETTONS DE MAÎTRISER LES INCERTITUDES ÉCONOMIQUES

VOUS PERMETTRE DE PASSER

80%

DE VOTRE TEMPS
SUR VOTRE CŒUR DE MÉTIER



LE COEFFICIENT

20

REPRÉSENTE LA VALEUR MOYENNE
DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT

CONTRAIREMENT AUX CROYANCES

LA SÉCURITÉ EST BIEN UN INVESTISSEMENT ET NON UN CENTRE DE COÛT

Compte 212-4. Immobilisations corporelles acquises pour des raisons de sécurité ou liées à l'environnement

[212-4. Immobilisations corporelles acquises pour des raisons de sécurité ou liées à l'environnement - Plan Comptable Général 2024](#)

[Article - Arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation des règlements n° 2014-1 du 14 janvier 2014, n° 2014-2 du 6 février 2014, n° 2014-3 du 5 juin 2014 et n° 2014-4 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

Qi 09



Nous sommes pour vous TEL LE MÉDECIN, MAIS POUR ENTREPRISE

Nous sommes, aux organismes, tel un médecin spécialiste du management des risques. Nous établissons le diagnostic avec l'organisme, puis nous réalisons, avec vous et vos équipes, votre ordonnance.

Cela couvre

- Le traitement des pathologies des entreprises,
- Le suivi sportif et de remise en forme pour une entreprise plus dynamique et véloce, etc.

Voir le chapitre 2

 **NOTRE MÉTHODOLOGIE**
Une approche globale de management des risques

2

24/11/2024 copyright par Louis-Marie Chênais, syndicalien expert en protection des entreprises 17



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

Qi 09

DÉMARCHE



QUALITÉ

Nos engagements pour VOTRE SATISFACTION, NOS GARANTIES

Aux fins de qualité de service pour vous satisfaire, nous disposons d'engagements très forts et sincères :

- Activités réglementées : titulaire de nombreux agréments aux fins de garantir le respect des règles de l'art
- Nous sommes une société à mission (SAM Article L210-10 du CC) contributeur d'acculturation des sujets de maîtrise des risques et sécurité

Car être professionnels ne se décrète pas, cela se prouve par les actes;
c'est la raison de ce double axe d'engagement.

Voir le chapitre 3

DÉMARCHE QUALITÉ
Agréments, certifications et consorts

*PAQ au lieu de Pack pour paquet. La société Simul-Actum proscrit, autant que possible, les pollutions liées au Franglais.

24/11/2024 copyright par Louis-Marie Chénais, cindynicien expert en protection des entreprises 20



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

Q i 09

COEF DE R.O.I

20

INVESTISSEMENT

Nous permettons DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT

La doctrine des chargés de sécurité repose sur la croyance d'être des centres de coût et de la conformité réglementaire explicite, mais pas implicite. Notre expertise et raison d'être dans nos statuts constitue une offre de placement vous permettant de :

Transformer vos risques en une opportunité
De construire plutôt que de subir

Voir le chapitre 4

RETOUR SUR INVESTISSEMENT
Comprendre notre offre et votre ROI

4

*PAQ au lieu de Pack pour paquet. La société Simul-Actum proscrit, autant que possible, les pollutions liées au Français.

24/11/2024 copyright par Louis-Marie Chénais, syndicat expert en protection des entreprises 33



LE FONDATEUR, VOTRE INTERLOCUTEUR & INTERVENANT

Personne-ressource, référents pédagogiques et administratifs.

Qi 09



Louis-Marie Chênais

Expert en protection des entreprises et intelligence économique, cindynicien qualicien en management des risques, ERP, tertiaire et industrie

Président de la SAS Simul-Actum.fr, société à mission au capital de 3 000 €

Cabinet de conseils et d'études, activités spécialisées scientifiques et techniques.

Praticien noeud-rogue pragmatique facilitant le management de prévention des risques et sécurité des personnes et des biens,

- Auditeur INHESJ-IHEMI 2020-2021

- Qualicien et auditeur certifié qualité

- Préventeur IPRP N°28/2020,

- Préventionniste SSIAP3,

- Préventeur,

titulaire des agréments CNAPS

Agrément de dirigeant :

AGD-051-2028-01-04-20230027768

Agrément acteur de sécurité privée :

CAR-051-2027-12-20-2022 0027768

Agrément de formateur

CAR-051-2029-10-03-2024 0027768

- Personne-ressource de Réserve Citoyenne de défense et de sécurité de la Gendarmerie Nationale.

Nota Bene : Ces autorisations d'exercice ne confèrent aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

LE PARCOURS D'UN PRATICIEN PRAGMATIQUE AU LONG COURT

Issue de l'artisanat Français, ancien Parachutiste et Gendarme, il est avant tout un praticien pragmatique sanctionné par le titre d'expert en protection des entreprises et d'intelligence économique (Niv7, M2), d'un master qualité, sécurité environnement, qualifié auditeur qualité, disposant notamment du SSIAP3 (chef de service de sécurité incendie), diplômé de l'École National Supérieure de la Police en matière de direction des activités privées de sécurité intérieure, de sûreté contre-malveillance; il est agréé pour toutes ces activités...

Aujourd'hui, il capitalise une expertise reconnue dans le management des risques de la sécurité globale des personnes et des biens, la maintenance et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Une expertise très favorablement appréciée par toutes les autorités, les commissions de sécurité, Dreal, Dreetts, les CARSAT et CRAMIF notamment.

Une reconnaissance sanctionnée par le Premier Ministre par arrêté du 25 septembre 2020 le désignant comme auditeur de l'IHEMI (Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur) au profit de la 24^e session nationale de protection des entreprises et intelligence économique; puis de ce titre, devenir personne-ressource de la Gendarmerie Nationale en qualité de Lieutenant Colonel Ad Honores de Réserve Citoyenne de sécurité économique.

Recourir à ses services constitue une véritable valeur ajoutée auprès des autorités et génère un retour sur investissement appréciable...



LOUIS-MARIE CHÊNAÏS



07 / 87 / 87 / 89 / 51
lm.chenais@outlook.fr
Permis B / mobile sur la France
Offre N°: JN-042024-6409923

Titre :

Expert en protection des entreprises et intelligence économique*

Métier :

Cindycien qualifié en Risk Management, ERP, tertiaire et industrie

Agréments :

Praticien pragmatique facilitant le management de prévention des risques et sécurité des personnes et des biens,

- Auditeur INHESJ-IHEMI 2020-2021
- Qualifié et auditeur certifié qualité
- Préventeur IPRP N°28/2020, Dreets du Grand-Est
- Préventionniste sécurité civile SSIAP3 et secouriste PSE2
- Préventeur de sécurité intérieure titulaire des agréments CNAPS
- Agrément de dirigeant : AGD-051-2028-01-04-2023 0027768
- Agrément acteur de sécurité privée : CAR-051-2027-12-20-2022 0027768
- Agrément formateur : CAR-051-2029-10-03-2024 0027768
- Personne-ressource de réserve citoyenne de la Gendarmerie Nationale

Nota Bene : Ces autorisations d'exercice ne confèrent aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

*titre de IHEMI par Arrêté du 4 août 2021 portant désignation des auditeurs diplômés des sessions nationales (2020-2021) de l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur / fiche RNCP15275

EXPERT EN PROTECTION DES ENTREPRISES

et des systèmes de management des risques de la sécurité des personnes et des biens et intelligence économique

Risques, menaces, dangers, obligations, préférez-vous subir ou construire ?

Au quotidien, je vous accompagne dans l'animation et la coordination des systèmes de management des risques de la sécurité et de la sûreté des personnes et des biens, maintenance et travaux TCE. Mon profil constitue une offre de placement pérenne vous permettant de transformer vos risques en une opportunité de retour sur investissement sur vos cinq enjeux fondamentaux. En bref, construire...

EXPÉRIENCE plus de 10 ans, extrait, détail en page suivante

ERT / ICPE / Industrie / OIV / ERP de type : J, L, M, N, O, P, R, S, T, U, V, W, X, Y, PA, SG, GA

Préventeur & préventionniste sécurité-sûreté, Risk Management

depuis 2021 | Période de transition par des contrats à temps partagé, de chantier, de portage salarial et de contrats de missions pour toute la France

- Conseil et audit d'expertise à haute valeur ajoutée des systèmes de management des risques QHSE
- Auditeur en protection des entreprises et intelligence économique INHESJ-IHEMI
- Co-auteur du rapport «La sécurité économique : de la réalité économique aux enjeux de souveraineté»
- Chargé de cours M1 en système de management qualité sécurité-sûreté maintenance

Responsable sécurité sûreté maintenance national (démarche QSE)

2017 | Groupes Bricorama 2019 et Mousquetaires 2021 / Paris pour toute la France
2021 | 105 magasins / 3 000 collaborateurs / budget 6M€ / 3 assistants et 75 animateurs

- Mission globale de création et de management des risques (Risk Management base ISO 31001)
- Sécurité des personnes et des populations en présence (SM-SST base ISO45001)
- Sécurité de lutte incendie et de gestion de crise des ERP (SSIAP) et fonctions RUS
- Sécurité des biens, sûreté et contre malveillance, Vigipirate
- Maintenance SdF (sûreté de fonctionnement) assistance à la MOE, travaux TCE,
- Due diligence dans le cadre de rachats ou des cessions des magasins : 42 opérations

FORMATION niveau 7 ou Bac+5

Titre d'expert en protection des entreprises et IE*

2020 | Institut des Hautes Études | niveau 7 (M2)
2021 | Du Ministère de l'Intérieur | INHESJ-IHEMI

Concaténation des compétences de maîtrise des risques en considération de la prospective des entreprises sous l'angle de la sécurité économique et de l'intelligence économique (IE). Liens (ctrl+clic) :

<https://inhesj.fr/informations/session-nationale-protection-des-entreprises-et-intelligence-economique>
<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/15275/>

Les 8 familles de sécurité économique :
<https://www.ihemi.fr/informations/ressources-pedagogiques/kit-de-sensibilisation>



Détails et résultats à ce lien.

FASCICULE MÉMOIRE TECHNIQUE MINI BIO & CV,
Fascicule de présentation technique, de vulgarisation et de découverte du profil, du métier et des services.

Version complète sur simple demande.
Ajustable suivant l'expression de vos besoins

<https://www.ihemi.fr/informations/ressources-pedagogiques/kit-de-sensibilisation>





EXPÉRIENCE

plus de 10 ans

ERT/ICPE/Industrie/OIV/ERP de type : J, L, M, N, O, P, R, S, T, U, V, W, X, Y, PA, SG, GA

Préventeur & préventionniste sécurité-sûreté, Risk Management

depuis 2021 | Période de transition par des contrats à temps partagé, de chantier, de portage salarial et de contrats de missions pour toute la France

-Conseil et audit d'expertise à haute valeur ajoutée des systèmes de management des risques

-Auditeur en protection des entreprises et intelligence économique INHESJ-IHEMI

-Co-auteur du rapport «La sécurité économique : de la réalité économique aux enjeux de souveraineté»

-Chargé de cours M1 en système de management qualité sécurité-sûreté maintenance

Responsable sécurité sûreté maintenance national (démarche QSE)

2017 | Groupes Bricorama 2019 et Mousquetaires 2021 / Paris pour toute la France

2021 | 105 magasins / 3 000 collaborateurs / budget 6M€ / 3 assistants et 75 animateurs

Mission globale de création et de management des risques (Risk Management base ISO 31001)

-Sécurité des personnes et des populations en présence (SM-SST base ISO45001)

-Sécurité de lutte incendie et de gestion de crise des ERP (SSIAP) et fonctions RUS

-Sécurité des biens, sûreté et contre malveillance, Vigipirate, SSI et cyberdéfense

-Maintenance SdF (sûreté de fonctionnement) assistance à la MOE, travaux TCE,

-Due diligence dans le cadre de rachats ou des cessions des magasins : 42 opérations

2006/2016 plan de reconversion**CDD Animateur des systèmes de management QHSE sécurité / sûreté**

2014 | Période de transition reconversion finale / Signy l'abbaye, Ardennes 08

2016 | Monier-Redland pour le Master 2014/2016 au CESI, site ICPE, 80 personnes

Mission d'animation du système de management intégré (SMI de type ISO)

-Santé-sécurité (SM-SST) : Objectif d'amélioration des Kpi taux de fréquence et gravité

-Sécurité environnementale et développement durable

-Assistance à la maîtrise d'ouvrage travaux TCE, maintenance, sûreté de fonctionnement

CDD Chef de service sécurité, sûreté, maintenance et AMoe travaux

2012 | Période de transition reconversion finale / Champagne-Ardenne

2013 | Fonction publique hospitalière Sparnacienne/ 6 agents SSIAP1 et 2 / 200 personnels

Mission de sécurité des personnes et des biens en multisite complexe

-Management du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP) et RUS

-Sécurité des biens, sûreté et contre malveillance, Vigipirate

-Assistance à la maîtrise d'ouvrage travaux TCE, maintenance, sûreté de fonctionnement

Manager Qualité Sécurité Sûreté, responsable d'agence facility management

2003 | Groupe GIS sécurité privée, sûreté, QHSE / Grand-Est et Hauts de France

2012 | 70 établissements tous types / 80 ETP et 150 agents à manager

Mission de sécurité des personnes et des biens en multisite complexe

-Management du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP) et RUS

-Sécurité des biens, sûreté et contre malveillance, Vigipirate

-Assistance à la maîtrise d'ouvrage travaux TCE, maintenance, sûreté de fonctionnement

Périodes antérieures à ma reconversion**Sous-officier de protection et de sécurité (événementiel, VIP, ZMS, Vigipirate)**

1996 | Période militaire (Gendarmerie, Génie, Troupes Aéroportées Parachutistes)

2002 | Groupe de sécurité de 15 militaires / de 30 à 150 militaires par délégation

Missions de sécurité publique, sécurité civile et militaire, dont Vigipirate.

Missions spécifiques au Génie, « Parfois détruire, souvent construire, toujours servir »

Management, gestion de PME et d'unité de production agroalimentaire artisanale

Qui est capable de gérer une PME, peut gérer un service. L'inverse s'avère bien plus incertain...

FORMATION

niveau 7 ou Bac+5

Action pragmatique liée au contexte COVID-19

Titre d'expert en protection des entreprises*

2020 | Institut des Hautes Études | niveau 7 (M2)

2021 | Du Ministère de l'Intérieur | INHESJ-IHEMI

Concaténation des compétences de maîtrise des risques en considération de la prospective des entreprises sous l'angle de la sécurité économique. Liens (ctrl+clik) :

<https://inhesj.fr/formations/session-nationale-protection-des-entreprises-et-intelligence-economique>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/15275/>

Les 8 familles de sécurité économique :

<https://www.ihemi.fr/formations/ressources-pedagogiques/kit-de-sensibilisation>

2006/2016 plan de reconversion**Master1 QHSE/ Risk Management/ Cindynique**

2016 | CESI de REIMS contrat pro en alternance

2014 | avec le Groupe Monier-Redland

Approfondissement des compétences méthodologiques de maîtrise des risques et de conduite des systèmes de management ISO, NF, MASE ou l'agrément OIV.

APD ESP (≈DUT sûreté sécurité intérieure)

2014 | ENSP Lyon St Cyr aux Mts d'Or

2014 | Équivalent CT CERIC du CNPP

Action sanctionnant les compétences acquises depuis 10 ans en matière de sécurité intérieure, de direction d'entreprise et du capital humain, de prestation privée. Major de promotion avec 17,60 de moyenne.

SSIAP 3 (≈DUT HSE) à jour

Depuis | CREFOPS Paris Fontenay S/ Bois

2011 | dispose aussi du SSIAP 2 (2006) et 1 (2005)

Fonction réglementée en matière de sécurité des personnes, de lutte incendie, de gestion de crise, de maintenance et travaux, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. (Trio des majors de promotion)

Bac pro sécurité en candidat libre (2010)**BNS AFPS et PSE2 brancardier secouriste à jour**

Depuis | Croix-Rouge Reims / Secours de l'Anjou

1993 | Membre bénévole actif de la Croix-Rouge

Missions de sécurité civile ; stratégie d'entretien des compétences ad hoc à la nature de mon métier. Les attentas de 2015 conforte cette obligation morale stratégique de professionnalisme.

TRAITS DE PERSONNALITÉ

1. Humaniste oblatif et facilitateur
2. Leadership proactif (VS manager)
3. Résilience forte et véloce
4. Cartésien créatif et audacieux
5. Praticien pragmatique équanime
6. Pugnace enthousiaste
7. Sacerdoce et intègre

SYNTHÈSE ORGANIQUE DU CHAMP DES COMPÉTENCES

GPEC : champ des compétences de gestion des risques et articulation

SÉCURITÉ DES PERSONNES

Agrément Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) N°28/2020

- Sécurité du public et des populations,
- ✓ Santé-sécurité au travail, SM-SST ISO 45001, DUERP, EvRP, CSE, bilan HSCT et PAPRIACT, ergonomie, Interfaces Homme Machine (IHM)
 - ✓ Handicap, PHMR, accessibilité pour tous, commission accessibilité, Ad Ap...
 - ✓ Secourisme : brancardier secouriste PSE2 et Damage Contrôle, PAPS (Point d'alerte et de premier secours) / PMA (Poste médical avancé)
 - ✓ Hygiène agroalimentaire HACCP

LUTTE INCENDIE & GESTION DE CRISE

Certification SSIAP3 (2 et 1)

- ✓ Système de management de lutte incendie et de gestion de crise (dont ISO 31000)
- ✓ Sécurité de lutte incendie,
- ✓ Commissions de sécurité (plus de 70) Mairie et Préfecture
- ✓ Notice de sécurité, accessibilité et ICPE
- ✓ Gestion de crise, développement et mise en œuvre de PCA (Plan de Continuité d'Activité ou similaire type SOS)
- ✓ APSAD R8 et connexe / NFPA / FM Global

SÛRETÉ CONTRE-MALVEILLANCE

Agrément aux activités privées de sûreté N°: CAR-051-2019-03-30-2014 0027768

- ✓ Système de management de la sûreté CNPP et ISO 37001
- ✓ Sécurité Intérieure
- ✓ Sûreté de lutte contre les délits et crimes dont VIGIPIRATES, médiation
- ✓ Contre-malveillance et incivilités Sécurité humaine et technique dont vidéo surveillance, contrôle d'accès...
- ✓ Option de garde particulier assermenté
- ✓ APSAD R8 et connexe / NFPA / FM Global

MANAGEMENT

Formation de Sous-officier, SSIAP3, QHSE

- ✓ Direction de service ou de transition
- ✓ Management stratégique et opérationnel de type leadership
 - ↳ en mode hiérarchique (jusqu'à 150 pers ou 80 ETP)
 - ↳ en mode transversal et visuel (jusqu'à 3 000 pers)
 - ↳ en mode gestion de projet (supérieur à 100 projets)
- ✓ Appel d'offres, mise en concurrence et gestion du portefeuille de prestataires

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE & R.O.I.

Formations Gestion de PME et auditeur IHEMI

- ✓ Gestion budgétaire (jusqu'à 6 millions d'Euros)
- ✓ Démarche intégrée de retour sur investissement (ROI pour Return On Investment) évitant des pertes ou des incertitudes financières d'un coefficient moyen de 20 pour chaque euro engager...
- ✓ Sécurité économique, protection des entreprises et intelligence économique (Décret n° 2019-206 du 20 mars 2019 relatif à la gouvernance de la politique de sécurité économique)

TRAVAUX & MAINTENANCE TCE

Habilitation H0 B0

- ✓ Travaux neufs et rénovation Tous Corps d'État
- ✓ Assistance à la maîtrise d'ouvrage, dont notice de sécurité et d'accessibilité, notice de sûreté, etc
- ✓ Maintenance et GMAO (générale et organes de sécurité), SdF Sûreté de Fonctionnement.
- ✓ Gestion administrative dont gestion des registres de sécurité-maintenance (matériels liés à l'exploitation, au bâtiment, vidéo, sûreté, lutte incendie, etc)

FORMATION INSTRUCTION

Gestion des risques liés au capital humain

- Sur tous les domaines et particulièrement
- ✓ La sécurité des personnes
 - ✓ La lutte incendie, la gestion de crise et situation de panique
 - ✓ La sûreté contre-malveillance et incivilités
 - ↳ médiation
 - ↳ gestion des incivilités et agressions en accueil client
 - ↳ gestion Vigipirate
- etc

RSE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Qualiticien du CESI

- Démarche intégrée de contribution au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- ✓ ISO 14001 ; 51001 ; 26000...
 - ✓ Impact environnemental et énergétique
 - ✓ Relation DREAL / DRIRE
 - ✓ TMD (transport de matières dangereuses),
 - ✓ Gestion des déchets
 - ↳ DIB Déchet industriel banal
 - ↳ DIS ou DID Déchet Industriel Dangereux
 - ↳ DASRI

PROTECTION DES DONNÉES SSI

Auditeur de l'IHEMI

- Démarche intégrée en matière de
- ✓ Sécurité des systèmes d'information ISO/IEC 27001
 - ✓ Règlement général sur la protection des données
 - ✓ Cyberdéfense
 - ✓ Option de garde particulier assermenté pour la protection du territoire virtuel numérique et informationnel de l'entreprise.

LE SOCLE COMMUN : RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ, AMÉLIORATION CONTINUE & RISK MANAGEMENT

Qualification d'auditeur qualité

- ✓ Conception et mise en œuvre de politique QSE animation des Systèmes de management QHSE
- ✓ Assistance technique, appui-soutien des services
- ✓ Audit qualité sécurité
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Méthodes de résolution de problème,
- ✓ Veille réglementaire, technique et accidentologie
- ✓ Vulgarisation et transposition résultant des veilles
- ✓ Relationnel des parties intéressées internes et externes
- ✓ Animation et coordination
 - ↳ des plans d'action S.M.A.R.T.
 - ↳ des moyens THOES Techniques, Humains, Organisationnels, Économiques, Stratégiques

COMPÉTENCES CONNEXES





ORGANIGRAMME

HIÉRARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Qi 09

Président Fondateur
Louis-Marie Chênais

Services transversaux d'appui soutien

Directions des actions d'appui à l'action du cœur d'activité



Louis-Marie Chênais

Direction du management TQM et des risques
Management par la Qualité Totale



Louis-Marie Chênais

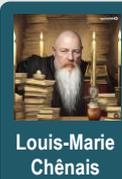
Direction de la compétitivité et de la force d'action commerciale

Directions des actions de soutien et de logistique à l'action du cœur d'activité



Louis-Marie Chênais

Direction de la communication technique et artistique



Louis-Marie Chênais

Direction des affaires financières (DAF)



Louis-Marie Chênais

Direction du pôle de compétence et du capital humain

Cœur de métier et d'activité, exploitation (Directions des actions de mêlées)



Louis-Marie Chênais

Direction exploitation référent mission technique

Inclut :
Le conseil de perfectionnement
Réfèrent handicap



Louis-Marie Chênais

Pôle ingénierie Cindynique

Bureau d'étude et d'intervention technique opérationnel



Louis-Marie Chênais

Pôle ingénierie Andragogique

Organisme de formations professionnelles et de transfert de compétences



Prestations d'expertise technique et d'étude

AVANT Phase Plan PENDANT Phase Do APRÈS Phase Act
Phase Check Study permanent



Prestations de formation Andragogique

AVANT Phase Plan PENDANT Phase Do APRÈS Phase Act
Phase Check Study permanent

Client / "patient"



Client /apprenant



Prospects



Approche omnicanale



Marchés et réseaux



Approche omnicanale

Expérience client

Version édition :
24/11/2024

Nota bene : l'entreprise ne dispose, actuellement, que d'une seule et unique personne. Par contre, une entreprise est un pôle de compétences. En réponse aux exigences réglementaires et des indicateurs Qualiopi, chaque fonction de l'entreprise est identifiée. Pour chaque fonction, la personne est identifiée. Ainsi, par second degré, bien que cela soit la même personne physique, chaque avatar formalise l'état d'esprit lié à la fonction. Un peu d'autodérision ne saurait nuire et de conclure avoir dix personnes dans la tête au moins.



SIMUL-ACTUM

**Facilitateur en management de
prévention des risques et sécurité**

Par Louis-Marie Chénais,

Cindynicien expert en protection des entreprises

S.A.S.U. SIMUL-ACTUM.fr,

cabinet de conseil et d'étude cindynique, société à mission au capital de 3 000 €

Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services de conseil en sécurité, ingénierie et conseil technique.

PRÉVENTEUR EXPERT EN PROTECTION DES ENTREPRISES

- Système de management QHSE et intelligence économique
- Sécurité des personnes et des biens
- Management des risques par les risques
- Maintenance et travaux Tous Corps d'État, AMoe-S
- Formations, instructions, chargé de cours
- Conférencier

07 87 87 89 51

contact@simul-actum.fr

Lm.chenais@outloo

<https://simul-actum.fr/>

Siret : 949 895 817 00011

TVA : FR26949895817

Le terme « société à mission ou SAM » désigne en France les formes d'entreprise qui se donnent statutairement une finalité d'ordre social ou environnemental en plus du but lucratif.





NOTRE MÉTHODOLOGIE

Une approche globale de management des risques



Image de vecstock sur Freepik



NOTRE MÉTHODOLOGIE

Une approche globale du management des risques

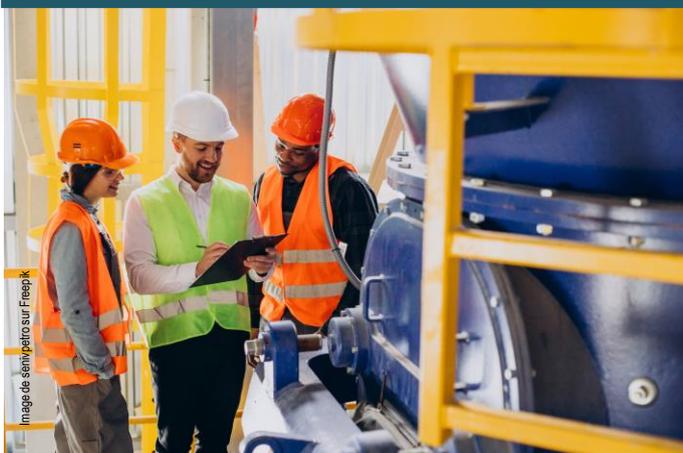
2 grands axes d'intervention d'appui-soutien

EN PHASE D'ACQUISITION ET DES TRAVAUX



**L'assistance à la maîtrise
d'ouvrage de sécurité (AMoe-S)**

EN PHASE D'EXPLOITATION



**Les prestations communes au chef
d'établissement en exploitation et
à la maîtrise d'ouvrage**



NOTRE CONCEPT, NOTRE MÉTHODOLOGIE

Le management des risques par les risques.



NOTRE RAISON D'ÊTRE DANS NOS STATUTS

Article 1835 du code civil

TRANSFORMEZ VOS RISQUES EN UNE OPPORTUNITÉ

En effet, un risque doit être une occasion de transformer une contrainte en une opportunité d'amélioration des conditions d'exploitations, donc des coûts...

Choisir de tourner à son profit ses contraintes et ses obligations, c'est se permettre de

**CONSTRUIRE
PLUTÔT QUE
DE SUBIR**



NOTRE CONCEPT, NOTRE MÉTHODOLOGIE

Le management des risques par les risques.



**OBJECTIFS
IDÉES CLEFS**

La sécurité participe à l'accueil client passif (ou patient et collaborateur).
Si un client ne sent pas bien, consciemment ou pas,
il s'en tiendra au strict nécessaire avec une mauvaise expérience...

Quel est l'intérêt de faire un bon chiffre d'affaires si, derrière, il y a des trous énormes dans la raquette ?

Par usage, pour 1 euro sur la table, on vous demande de permettre un retour sur investissement de coefficient 3, voire 5 ; mais ça, c'est du chiffre d'affaires, donc du brut.

Nous les métiers transversaux, pour 1 euro sur la table, nous évitons des pertes et des incertitudes financières de coefficient 20 en moyenne minimum !!!

**Si certains produisent du CA,
nous les métiers transversaux d'appui soutien,
nous générons le bénéfice net par nos actions polymorphes...**



La satisfaction de vos clients et des populations

Tenir compte de tout votre écosystème pour faire de la sécurité une valeur ajoutée !



Vos besoins, vos objectifs



Enjeux humains



Enjeux sociétaux



Enjeux de temps



Enjeux économiques



Enjeux réglementaires

Livrable proactif :
une aide à la prise de décision proactive de maîtrise des risques et de dégageant des opportunités

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Par suite d'un audit et de l'évaluation de vos besoins, nous vous accompagnons dans la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique permettant de prendre en compte ces paramètres. Le but : faire en sorte de transformer les contraintes et les risques en une opportunité.



Là où la plupart se limitent à vous apporter juste une réponse de conformité réglementaire, nous, nous intégrons votre microcosme pour générer de la valeur ajoutée à la satisfaction client et à la différenciation concurrentielle...



ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Cadre d'exercice des professions et des activités réglementées

Une profession réglementée est définie par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives spécifiques qui en limitent l'accès. Ces dispositions s'ajoutent aux règlements d'administration publique, d'hygiène et de sécurité auxquels toutes les professions et toutes les activités économiques sont soumises.

De plus, un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Par extension, le service public désigne aussi l'organisme qui a en charge la réalisation de ce service. Il peut être une administration, une collectivité locale, un établissement public, mais aussi une entreprise ou un professionnel du droit privé qui s'est vu confier une mission de service public. Les activités réglementées relèvent de ce cas de figure. **Le fait d'être détenteur d'un agrément de cette nature porte en aggravation le respect des règles de l'art.**



Activité : préventeur IPRP
Fonction : Intervenant en prévention des risques professionnels (Code du Travail)

Sous agrément IPRP N°28/2020 de la DREETS Grand Est (inspection du travail). Valable 5 ans, c'est une fonction réglementée par le Code du Travail, Art. R. 4623-37 à R. 4623-39, connexe aux articles L4644-1 et suivant de l'obligation de désigner un, ou plusieurs, salarié(s) compétent(s) en matière de santé-sécurité, notamment à l'article L. 2314-1 du Code du travail, "un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » et le référent de lutte contre la COVID-19...



Activité : Préventionniste de sécurité civile
Fonction : Chef de service SSIAP3
Codes du Travail, CSI livre VII, CCH, CU, CE...

Valable 3 ans, la certification de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne relève de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié. Elle est liée aux activités du livre VII du Code de Sécurité Intérieure s'agissant de la prévention de sécurité civile et de gestion de crise. Cette certification est obligatoire pour l'exercice de la fonction réglementée de chef de service de sécurité dans les cas exigibles par le législateur ou de l'autorité compétente. Elle couvre toutes les réglementations de sécurité civile, de lutte incendie et d'assistance à personne (ERP, ERT, IGH, ICPE, etc)



Activité : Activités privées de sécurité
Fonction : Préventeur de sécurité intérieure
Livre VI du CSI

Valable 5 ans, La délivrance de l'agrément dirigeant est soumise à une condition de moralité. Le processus d'examen de la demande de titre inclut notamment une enquête administrative durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et B2. Cette enquête permet de vérifier que le demandeur n'a pas commis d'actes incompatibles avec l'exercice d'une activité privée de sécurité.

La carte professionnelle est soumise à l'obligation de formation continue, prévue à l'article L 612-20-1 du code de la sécurité intérieure et aux articles R. 612-17, R. 622-15 et R. 625-8 du CSI.



Activité : Brancardier secouriste bénévole
Fonction : Brancardier secouriste bénévole
Livre VII du CSI

Valable 1 an, cette certification relève du Code de Sécurité Intérieure, livre VII. Elle permet d'exercer les missions de sécurité civile et de secourisme en équipe. Disposer de cette certification permet, par RETEX, d'organiser les secours de tout organisme avec plus d'efficacité. Cette certification est un prérequis pour les qualifications SSIAP et de sécurité privée.



Activité : Qualiticien QHSE Cindynicien
Fonction : qualiticien, auditeur qualité certifié
Normes et réglementations nationales et internationales

Ce n'est pas une fonction ou une profession réglementée, mais cette qualification est un prérequis pour la fonction d'auditeur qualité qualifié et celle d'IPRP notamment. Elle est nécessaire pour les cas de certification d'organisme, de service ou produit. Cette qualification est la motrice permettant la mise en œuvre méthodologique des compétences suivantes.

Nota Bene : Ces autorisations d'exercice ne confèrent aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



DÉMARCHE QUALITÉ

Agréments, certifications et consorts



Image de freepik



DÉMARCHE QUALITÉ

Agréments, certifications et consorts



Nos engagements pour **VOTRE SATISFACTION, NOS GARANTIS**

Aux fins de qualité de service pour vous satisfaire, notre société dispose d'engagement très fort et sincère.

- Activités réglementées : nous disposons de nombreux agréments aux fins de garantir le respect des règles de l'art
- Nous sommes une société à mission (SAM) : En plus de l'objet social à but lucratif, nous disposons d'une raison d'être volontaire :
Transformer vos risques en une opportunité, Construire plutôt que de subir
et d'un engagement sociétal au sens de l'art L210-10 du CC :
l'acculturation sécurité et ses bonnes pratiques.

Être professionnels ne se décrète pas, cela se prouve par les actes; c'est la raison de ce double axes d'engagement.

- Nous nous refusons aux illusoire solutions sur étagère tel le plat industriel à réchauffer.
- Nous condamnons et nous vous mettons en garde contre les pratiques commerciales où les agréments et consorts s'avère n'être que des arguments commerciaux, des usages relevant des prix d'appels au moins disant.

Ces pratiques, contraires aux règles de l'art, s'avèrent toujours néfastes sur le coût total de possession pour vous. (autres appellations : TCO ou encore le coût global du berceau à la tombe).



DÉMARCHE QUALITÉ & MENTIONS LÉGALES

Engagements, agréments, habilitations et consorts

DÉMARCHE



QUALITÉ

La société Simul-Actum.fr c'est :

UNE ENTREPRISE AVEC UN STATUT DE SAM



Objet social à but lucratif
= **Entreprise conventionnelle**

Objet social :

74.90B Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services de conseil en sécurité, ingénierie et conseil technique.



Objet social à but lucratif
+ raisons d'être volontaire
= **Entreprise avec une raison d'être**

Raison d'être :

TRANSFORMEZ VOS RISQUES
EN UNE OPPORTUNITÉ.
SE PERMETTRE DE CONSTRUIRE
PLUTÔT QUE DE SUBIR...



Objet social à but lucratif
+ raisons d'être volontaire
+ Art L210-10 du CC engagement
= **Entreprise SAM** (société à mission)

Missions RSE :

L'ACCULTURATION DE NOTRE
SOCIÉTÉ AU MANAGEMENT DES
RISQUES PAR LES RISQUES.

UN PILIER D'EXPERTISE DE CINDYNICIEN

Mentions légales de certifications et agréments des activités réglementées :

Société à mission au capital de 3 000 €
Cabinet de conseils et d'études, activités spécialisées scientifiques et techniques.

Praticien noeud-rogue pragmatique facilitant le management de prévention des risques et sécurité des personnes et des biens,

- Auditeur INHESJ-IHEMI 2020-2021
- Qualiticien et auditeur certifié qualité
- Préventeur IPRP N°28/2020,
- Préventionniste SSIAP3,
- Préventeur, titulaire des agréments CNAPS
- Agrément de dirigeant : AGD-051-2028-01-04-20230027768
- Agrément acteur de sécurité privée : CAR-051-2027-12-20-2022 0027768
- Agrément de formateur CAR-051-2029-10-03-2024 0027768

- Personne-ressource de Réserve Citoyenne de défense et de sécurité de la Gendarmerie Nationale.

UN PILIER ANDRAGOGIQUE

Mentions légales :

Mentions légales NDA (Numéro de déclaration d'activité)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44510242051
auprès du préfet de région GRAND EST

Mentions légales de démarche qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

Se reposant sur :

Les qualifications et expériences en management et andragogie depuis 1997, du fait de la qualification de sous-officier de l'Armée de Terre (BMPE) et du SSIAP2, mais aussi du SSIAP3 et autres qualifications, de plus de 25 ans d'expérience andragogique...

Nota Bene : Ces autorisations d'exercice ne confèrent aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



POLITIQUE QUALITÉ DES FORMATIONS

Dispositions générales applicables aux formations

Q i Critères 1 à 4 et 7.



La société Simul-Actum.fr dispose d'une démarche qualité se traduisant concrètement par de nombreux engagements présentés de manière synthétique à la suite. Ainsi, suivant l'ISO 9000:2015(fr) Systèmes de management de la qualité — Principes essentiels et vocabulaire :

Notre objectif vise à délivrer des prestations de qualité, c'est-à-dire une prestation ayant l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques (3.10.1) intrinsèques d'un objet (3.6.1) à satisfaire des exigences (3.6.4).

Les exigences portent :

- Sur l'expression des besoins fondamentaux des bénéficiaires en priorité, et des parties prenantes de manière plus globale (explicites, implicites et latents)
- Sur la raison d'être et les missions RSE de la société
- Le respect des règles de l'art, notamment éthiques et déontologiques.

Pour parvenir à ces objectifs, un système de management de la qualité des formations (SM-QF, 3.5.3) est mis en place sur la base du référentiel Qualiopi. Ce SM-QF se dote d'un ensemble de moyens THOES adéquates (techniques, humains, organisationnels, économiques et stratégiques).

Traitement des prestations

Q i 27.

La sous-traitance de nos prestations à une personne morale est proscrite. La co-traitance est tolérable dans certains cas précis; de même les employés en contrat de missions ou en portage salarial.

La satisfaction client (3.9.2)

La satisfaction client sera évaluée à tout instant du processus de l'action de formation suivant le principe de base de la roue de Deming (phase check & study), notamment par rapport à l'évaluation des besoins instruits dans la convention ou le contrat et connexe, le minimum étant un formulaire d'évaluation de la satisfaction comportant des parties de libre expression et la possibilité d'une réponse anonyme.

Cas de non-conformité (3.6.9) et de réclamation (3.9.3)

Q i critère 07.

Toute partie prenante a le droit de formuler des réclamations. Toutes les réclamations seront prises en compte. Pour des raisons de traçabilité et des exigences de qualité QUALIOPi, il est demandé de formuler les réclamations par écrit (courrier, courriel, ou via le formulaire d'évaluation de la satisfaction).

Pour les cas de réclamation verbale, de l'échange verbal, la réclamation et les ses points de l'échange seront actés par écrit.

1. Toute réclamation sera étudiée (phase check & study),
2. Elle fera l'objet d'une prise en compte et d'une réponse adaptée. Si la réclamation relève d'un axe d'amélioration, des mesures correctives et curatives adaptées seront mises en œuvre si jugé nécessaire.
3. Elle intégrera la phase Acte de capitalisation du RETEX

* Une convention, c'est un contrat entre personnes morales. Pour les actions de formation entre la société Simul-Actum.fr et un bénéficiaire particulier (personne physique), nous réalisons, non pas une convention, mais un contrat. Le processus d'adaptation se traduit, le plus souvent, par un questionnaire préalable afin d'évaluer le positionnement du bénéficiaire.



POLITIQUE QUALITÉ DES FORMATIONS

Dispositions particulières pour les apprenants

Q i Critères 1 à 4 et 7.



Q i 01/10.

Vu l'article 1101 et suivant du Code Civil s'agissant des contrats, « *Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations.* » Chaque partie prenante s'engage librement et en conscience dans la réussite de cette action de formation.

Art 1 . Devoir d'information et de conseil éclairé

Ce livret s'inscrit dans un plan de communication. Ce livret, la fiche de présentation de la formation et tous les documents connexes, tous concourent à informer les apprenants et bénéficiaires sur les tenants et les aboutissants de l'action de formation.

Toutefois, tout apprenant et bénéficiaire dispose de la faculté de nous demander des informations complémentaires ou des éclairages suivant les modalités prescrites. Les modalités générales est de prendre contact avec :

-cas de convention et de formation interne, l'apprenant prend d'abord contact avec le référent de son entreprise en priorité, en cas d'impossibilité ou de difficulté, l'apprenant prendre contact directement avec nous par courriel ou par téléphone ou physiquement.

-cas de contrat, l'apprenant prend contact directement avec nous par courriel ou par téléphone ou physiquement.

Art 2 . Mesure pour favoriser l'engagement et prévenir les risques d'interruption

Q i 12.

La société Simul-Actum.fr donne les moyens nécessaires, adaptés pour parvenir aux objectifs de résultat. Toutefois, s'agissant des interruptions de stage, dédit ou abandon

§ 1. Prévention

Chaque apprenant doit s'assurer de pouvoir s'engager dans cette action de formation jusqu'au bout et dans les meilleures conditions possibles. En cas de difficulté, de difficulté potentielle, l'apprenant doit en rendre compte le plus tôt possible pour évaluer ensemble la conduite à tenir.

Rien ne peut se faire sans l'engagement et l'implication de la direction. Cette règle s'applique à son employeur pour lui-même et doit donner les moyens, à son collaborateur-apprenant, les moyens techniques, organisationnels, humains, économiques, tactiques et stratégiques pour réussir sa mission de formation et d'acquisition de compétence de manière optimale.

Toute mesure raisonnable est mise en œuvre aux fins de permettre l'acquisition de compétences dans les meilleures conditions possibles. Si malgré ces dispositions de prévention se présentait un cas irréversible d'interruption de dédit ou abandon, les mesures suivantes s'appliquent en plus de celles estimer nécessaire pour limiter l'impact pour l'apprenant si cela est possible.

§2. Cas de renoncement ou de réalisation partielle

Si ce type de cas se présente, les dispositions contractuelles s'appliqueront. Le cas sera étudié pour définir la conduite à tenir, les éventuelles mesures compensatoires si possibles, les mesures correctives et curatives, la capitalisation du RETEX.

* Une convention, c'est un contrat entre personnes morales. Pour les actions de formation entre la société Simul-Actum.fr et un bénéficiaire particulier (personne physique), nous réalisons, non pas une convention, mais un contrat. Le processus d'adaptation se traduit, le plus souvent, par un questionnaire préalable afin d'évaluer le positionnement du bénéficiaire.

Art 3 . Accessibilité pour tous *

Toute disposition raisonnable et réaliste est prise en matière d’ergonomie collective et individuelle, ceci intégrant les éventuels cas de personnes en situation de handicap permanent ou temporaire.

Toutefois, tout bénéficiaire apprenant peut et doit rendre compte de tout doute, risque ou difficulté particulière.

Certaines personnes sont désireuses de discrétion concernant leur santé et d’éventuels besoins d’adaptation. Dans ce cas, nous vous recommandons de prendre contact avec LM Chênais de la société Sîmul-Actum.fr pour prendre acte de votre cas et étudier les mesures pouvant être prises. Les échanges seront couverts par le secret professionnel et médical, aggravé par les devoirs induits par nos agréments. En termes de bonne pratique, cela résulte le plus souvent des prescriptions avec le corps médical compétent, le médecin du travail par exemple.

Dès à présent, nos documents s’avisent de répondre au RGAA 4.1

Définition du handicap par l’ONU

Suivant la Convention relative aux droits des personnes handicapées, C’est la conjonction de trois facteurs :

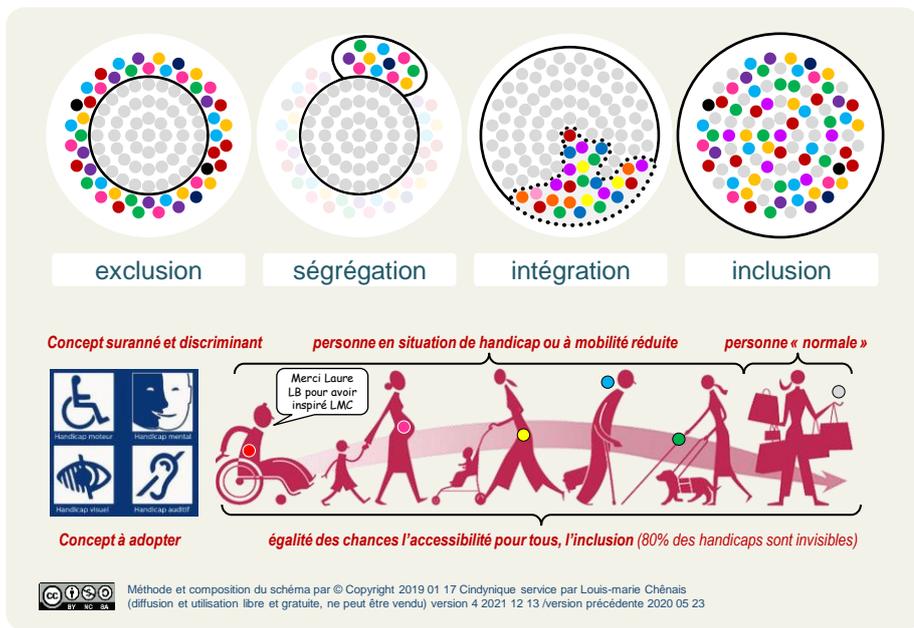
- Une déficience physique, sensorielle, ou intellectuelle d’une personne
- Mêlée à une non-acceptabilité de nos sociétés (voir schémas ci-dessous), C’est un manque d’ouverture sur la diversité, biais de conformisme ou normalité.
- Mêlée à des difficultés d’accessibilité (conséquence du précédent)

Cette conjonction créer le handicap, elle n’est pas le fait de la personne, mais de celle de la société.

Principe d’égalité des chances pour tous,

Conséquence de la convention de l’ONU, traduit en droit français par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce principe, c’est d’abord une question d’ouverture d’esprit sur le plus grand nombre.

Schémas exprimant la maturité et l’ouverture des sociétés humaines



* LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



DÉMARCHE QUALITÉ, INDICATEURS DE RÉSULTATS

Résultats globaux



Qi 02

nombre de stagiaires, 3

taux de satisfaction des stagiaires 100%

taux et causes des abandons, 0%

taux de retour des enquêtes, 33%

taux d'interruption en cours de prestation, 0% à ce jour

taux de rupture des contrats d'alternance Sans objet

taux d'insertion dans l'emploi Sans objet



CERTIFICAT N° 02562
VERSION 1

SIMUL-ACTUM.FR
3 Impasse du Bureau
51150 TOURS SUR MARNE

N° de déclaration : 44510242051
N° SIREN : 949895817

SGS ICS, organisme certificateur, atteste que l'organisme susmentionné est certifié :



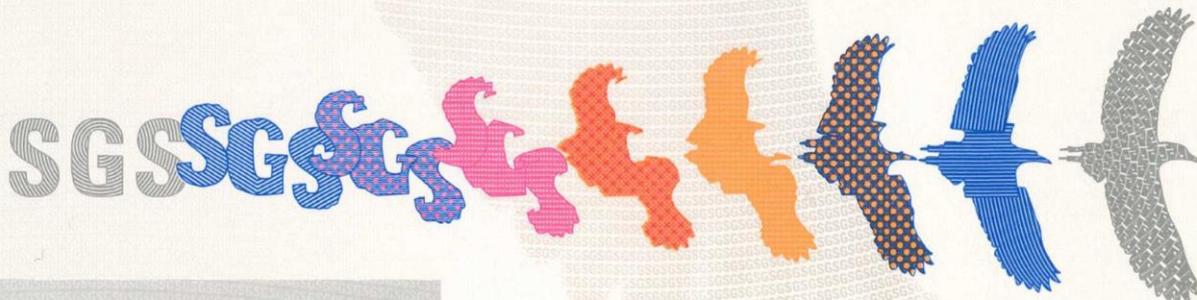
Pour la(les) catégorie(s) d'action concernée(s) :
Les actions de formation

Programme de certification :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur,
- Règlement de certification SGS ICS en vigueur

Certification prévue selon l'article L.6316-1 du Code du Travail
Délivré le : **10/11/2023**
Valable jusqu'au : **09/11/2026**

Siham VIDARD
Présidente de SGS ICS



DIRECTEUR DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

**Extrait individuel de la décision
n°CAR-E1-2024-10-03-F-00130121
portant délivrance d'une carte professionnelle**

**Monsieur Louis-Marie CHENAIS
3 impasse du Bureau
51150 TOURS SUR MARNE**

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 30 septembre 2022 portant nomination du Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 20/09/2024, par Monsieur Louis-Marie CHENAIS, né(e) le 15/10/1976 à ANGERS - 49, en vue d'obtenir une carte professionnelle ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur justifie de son aptitude professionnelle ;

Considérant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle, inscrite au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions considérées ; qu'en outre, il ressort de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas manifesté un comportement ou commis des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une carte professionnelle comportant le numéro **CAR-051-2029-10-03-20240027768** est délivrée à Monsieur Louis-Marie CHENAIS, [REDACTED]

Article 2 : Cette carte professionnelle autorise son titulaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques
- Formateur

Article 3 : La présente carte professionnelle est valable 5 ans, du 03/10/2024 au 03/10/2029.

Fait à Metz, le 03/10/2024

Pour le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité
et par délégation, le Délégué territorial


Arnaud GUICHARD

Vous pouvez contester la présente décision en exerçant un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort territorial de votre lieu de résidence. Ce recours doit être présenté dans un délai maximal de deux mois suivant la date de notification de cette décision.



COMMENT IDENTIFIER UNE ENTREPRISE DE QUALITÉ ?

Il existe de nombreux indicateurs vérifiables comme ceux de ce catalogue

EXEMPLE, INDICATEUR N°1 : LES STATUTS D'UNE SOCIÉTÉ SINCÈREMENT ENGAGÉE

Devoir de conseil d'information : Simul-Actum est une SAM ou société à mission, québécois ?

Le terme « entreprise à mission » désigne en France les formes d'entreprise qui se donnent statutairement une finalité d'ordre social ou environnemental en plus du but lucratif; c'est donc un engagement juridique très fort inscrit dans l'ADN même de l'entreprise.

Une société peut faire publiquement état de la qualité de société à mission lorsque les conditions de cet article sont respectées, la raison d'être est l'une de ces conditions. Cette notion désigne les sociétés commerciales qui se fixent un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux.

La finalité est de concilier l'intérêt commun des associés et la réalisation d'un objectif plus large d'intérêt général et non de la restreindre au seul partage ou réalisation d'un bénéfice ou d'une économie. (BPI France).

Ainsi, au détriment des clients, une entreprise vénale dont l'objet social s'avère fallacieux, ou encore certaines grandes entreprises de prestations industrielles aux livrables insipides relevant de l'effet barnum, ces entreprises aux pratiques attentatoires aux règles de l'art, mais très brillante commerciale, ces entreprises ne peuvent pas s'engager comme une SAM. Leur seule véritable raison d'être, c'est le profit; être SAM s'avère antinomique.

La société à mission : 3^{ème} étage

Dans quel but ?
De quelle manière ?

Références :
Article L210-10
du Code du Commerce

La raison d'être : 2^{ème} étage

Pourquoi ?
Pour quoi ?

Références :
Articles 1835 §2
et 1833 du code civil

L'objet social : 1^{er} étage

Le quoi ?

Références :
Articles
1832 à 1844-17
du code civil



La concrétisation de ces objectifs se traduit au travers des prestations au profit :

- des clients, des pratiques de la société Simul-Actum.fr et
- accessoirement au profit de la société Française (une culture très attentiste VS proactif).

Ces deux axes d'objectifs sociaux et environnementaux ont, en commun, une cause source majeure pouvant se traduire par ce leitmotiv :

L'ACCULTURATION DE NOTRE SOCIÉTÉ AU MANAGEMENT DES RISQUES PAR LES RISQUES,

TRANSFORMEZ VOS RISQUES EN UNE OPPORTUNITÉ

En effet, un risque doit être une occasion de transformer une contrainte en une opportunité d'amélioration des conditions d'exploitations, donc des coûts...

Choisir de tourner à son profit ses contraintes et ses obligations c'est
SE PERMETTRE DE CONSTRUIRE PLUTÔT QUE DE SUBIR...

Conseils et études de prévention et de management des risques par les risques de la sécurité globale des personnes et des biens.



COMMENT IDENTIFIER UNE ENTREPRISE DE QUALITÉ ?

Il existe de nombreux indicateurs vérifiables comme ceux de ce catalogue

EXEMPLE, INDICATEUR N°2 : DES TRAVAUX ET DES RÉSULTATS VÉRIFIABLES

Devoir de conseil de mise en garde : une offre aux mieux-disants

Nous délivrons des prestations intellectuelles difficilement matérialisables et pourtant aux conséquences très concrètes.

Sur simple demande, nous pouvons vous présenter des échantillons tangibles.

De toutes les prestations à suivre, nous sommes en mesure de pouvoir vous exposer notre savoir-faire, un peu comme la présentation de modèles de costumes. De vos besoins, de vos choix, nous ajustons sur mesure ce costume à votre organisme. Nous sommes des artisans dans notre domaine, des pratiques très différentes des usages industriels.

L'offre économiquement la plus avantageuse est la traduction officielle et réglementaire de la notion de mieux-disant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui satisfait au mieux l'ensemble des critères d'attribution du marché - qualité et prix - définis par l'acheteur sur le coût global de possession (prévention des prix d'appel). Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'oppose au choix du moins-disant extrêmement dangereuse.

LE RISQUE LIÉ AUX PRESTATIONS AU MOINS DISANT



client

Expression des besoins explicites, implicites et latents

La vérité si on creuse

Livrable escompter par le client

Livrable constater Trop tard



prestataire

Offre conforme en apparence, mais de type prix d'appel

La réalité du niveau de la prestation

Le fantôme expliciter par le prestataire

La réalité du niveau de la prestation



2022 11 02



PRÉSENTATION DE LA SAS SIMUL-ACTUM.FR

Par Simul-Actum, comprenez « ensemble, agissons ».

DÉMARCHE



QUALITÉ



Une expertise sanctionnée par nos pairs pour nos travaux, nos résultats,

LAURÉAT DE BRONZE

en matière de système d'aide à la prise de décision stratégique

QUELQUES CHIFFRES CLEFS DE RÉSULTATS

Multisite complexe : ERT / ICPE / Industrie / OIV / ERP



Maintenance & travaux tous corps d'état :

Création de plans pluriannuels de maintenance ou d'amélioration tout en permettant jusqu'à plus de 40% de réduction des coûts sur le budget estimatif prévisionnel (ex : plan Ad'AP).



Système de Management Santé-sécurité :

Mise en place et amélioration de SM-SST avec une amélioration des Kpi de taux de fréquence pouvant être réduit de 50% (TF : baisse de 10 points en moyenne, TG : baisse jusqu'à 3 points),



Sécurité de lutte incendie et gestion de crise :

98,5% de taux d'avis favorable en 1ère instance des commissions de sécurité avec 70% de réduction des prescriptions par nos actions, contre 44% avant nos interventions. Mise en place de cellule de crise.



Sûreté de contre-malveillance et incivilité :

Amélioration des actions de lutte, malveillance interne* en particulier, notamment le taux de démarque oscillant entre 2,1% et 1,78% réduit à moins de 1,5% et les RPS liés au public. (*règle de prévention de St Matthieu 6:9-13)



Protection des données et cybersécurité :

Sublimation des projets et des systèmes grâce à la cindynique incluant la rare cyber-expertise de l'environnement physique et des compétences connexes. Renforcement de la chaîne des secours cyber.

Coef
20
minimum

Sécurité économique et R.O.I. :

Pour chaque euro investi dans une action de prévention, cela annihile les incertitudes économiques et financières d'un coefficient supérieur à 20 en moyenne basse.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Comprendre notre offre et votre ROI

4



Image de freepik. Main ajoutant des pièces à empiler couvertes de saleté et de plantes

COEF DE R.O.I

20

INVESTISSEMENT

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Comprendre notre offre et votre ROI

COEF DE R.O.I

20

INVESTISSEMENT

Nous permettons **DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT**

La doctrine d'emploi de la cindynique diffère totalement de celle des chargés de sécurité* et consorts (doctrine* où la sécurité est un centre de coût, de se contenter de la conformité réglementaire à la lettre, mais pas à l'esprit, dangers).

PAS DE SÉCURITÉ, PAS BUSINESS

Ce que vous pouvez gagner

L'investissement dans la prévention permet un retour sur investissement moyen minimum d'un coefficient 20.

Dis autrement, cette posture proactive permet :

Pour 1 euro investi

Vous évitez des pertes et des incertitudes financières de coefficient 20 en moyenne, **donc de générer le bénéfice net.**



VS

Ce que vous pouvez perdre

Tout organisme est soumis à des aléas; à la théorie du chaos. La réaction aux événements, l'attentisme engendre des risques, des menaces, des incertitudes financières 20 fois plus onéreuses que la prévention au minimum. Question :

Préférez vous subir ou construire ?

Nota bene : les biais cognitifs engendrent des illusions d'économie qui se comporte comme un élastique qui monte en tension jusqu'au jour où il rompt brutalement...

HUMAINS

SOCIÉTAUX

TEMPS

RÉGLEMENTAIRES

ÉCONOMIQUES



COMPRENDRE NOTRE OFFRE DE PRIX ET VOTRE ROI

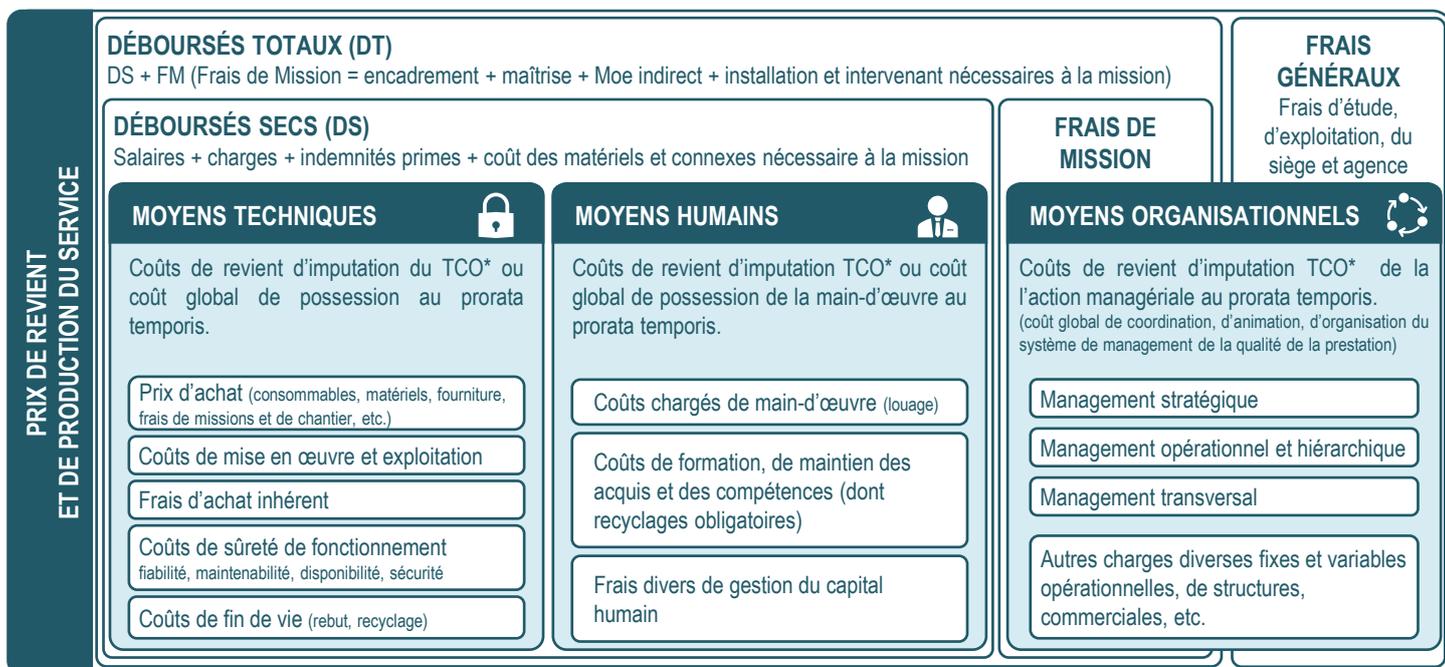
FORMATION DU PRIX DE NOS OFFRES, MÉTHODE

COEF DE R.O.I

20

INVESTISSEMENT

Méthode de formation du prix



MARGE

© méthode de synthèse et concaténation des bonnes pratiques par Im Chénais



TAXES

cyndinicien expert* en protection des entreprises

PRIX DE VENTE TTC

(TCO ou coût global de possession représente l'ensemble des coûts directs et indirects du berceau à la tombe)

En conclusion, notre retour sur investissement se traduit ainsi

Quel est l'intérêt de faire un bon chiffre d'affaires si, derrière, il y a des trous énormes dans la raquette ?

Par usage, pour 1 euro sur la table, on vous demande de permettre un retour sur investissement de coefficient 3, voire 5 ; mais ça, c'est du chiffre d'affaires, donc du brut.

Nous les métiers transversaux, pour 1 euro sur la table, nous évitons des pertes et des incertitudes financières de coefficient 20 en moyenne minimum !!!

Si certains produisent du CA, nous les métiers transversaux d'appui soutien, nous générons le bénéfice net par nos actions polymorphes...

CQFD



COMPRENDRE NOTRE OFFRE DE PRIX

FORMATION DU PRIX DE NOS OFFRES, PRINCIPES

COEF DE R.O.I

20

INVESTISSEMENT

Le prix de la prestation est forfaitaire et comprend

Les honoraires qui se fondent sur	Estimation
<p>La valeur du TJM (Le TJM correspond au taux journalier moyen du profil de l'intervenant suivant la cotation « argus » du marché du travail (qualification, expérience, expertise, adéquation homme/projet, etc.). Cela peut se traduire concrètement en ces termes :</p> <p style="text-align: center;">Quand nous facturons une prestation qui à pris 1 heure, ce n'est pas 1 heure que nous facturons, mais 25 ans de RETEX;</p> <p style="text-align: center;">Car il nous aura fallu 25 ans pour faire en 1 heure ce que beaucoup mettront entre 7 heures à 7 jours dans le meilleur des cas et sans certitude de résultat probant pour ces derniers.</p>	25 ans de RETEX

Garantie des règles de l'art et amélioration continue

Ce TJM inclut l'entretien des compétences, des qualifications, agréments et consorts aux fins :

- d'amélioration continue
- de garantie des règles de l'art éthiques et déontologiques et du haut niveau d'expertise au prorata temporis par :

<ul style="list-style-type: none"> • Des actions polymorphes de veilles techniques, juridiques, technologiques, accidentologies, victimologies, etc. Exploitation, analyse, vulgarisation, publication et livrables exploitables par les bénéficiaires • La documentation et l'actualisation des connaissances, 	Environ 250h/an
<ul style="list-style-type: none"> • Des obligations de de recyclages pour les agréments et habilitations donnant droit d'exercer des activités réglementées <ul style="list-style-type: none"> -Préventeur santé & sécurité au travail IPRP N°28/2020 par la Dreets Grand Est Tous les 5 ans ; au moins 10h00 de travail pour renouveler l'agrément, soit 2h00 par an en moyenne -Préventionniste SSIAP3 (sécurité de lutte incendie et contre les risques de panique) Tous les 3ans ; 3x7h=21h, soit 7h par an en moyenne -Préventionniste sécurité intérieure, titulaire des agréments CNAPS : Tous les 5ans ; 3x7h=21h + l'administratif ; soit 5h par an en moyenne Agrément de dirigeant : AGD-051-2028-01-04-20230027768 Agrément d'acteur de sécurité privée : CAR-051-2027-12-20-2022 0027768 -Brancardier secouriste, recyclage annuel de 07h00 	21h/an
<ul style="list-style-type: none"> • L'entretien de la condition physique, intellectuelle, professionnelle par des actions de responsabilité sociétale contribuant à l'obligation morale de concourir à l'acculturation de la sécurité. (nécessaire pour le SSIAP3 et pour les agréments CNAPS) <ul style="list-style-type: none"> -Actions pour la sécurité civile et la sécurité des populations en qualité de Secouriste PSE2 actif de la Croix-Rouge -Actions en qualité d'officier de réserve de la Gendarmerie nationale au profit des populations <p>Soit environs 150 à 250 heures de bénévolat qui n'entre pas dans le calcul du prix de vente, mais constituant un capital RETEX de haute valeur ajoutée des prestations, donc pour le bénéfice des apprenants</p>	0h bénévolats

Frais techniques

Frais des moyens techniques (matériels, dotation aux amortissements, impressions, consommables, etc.)

Frais des moyens organisationnels et de traitement administratif.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement, d'hébergement, et de restauration, s'il y a



COMPRENDRE VOTRE RETOUR SUR INVESTISSEMENT

LE ROI SE RÉALISE SUR 5 ENJEUX FONDAMENTAUX



COEF DE R.O.I
20
INVESTISSEMENT

Nous permettons DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT

La doctrine d'emploi de la cindynique diffère totalement de celle des chargés de sécurité* et consorts (doctrine* où la sécurité est un centre de coût, de se contenter de la conformité réglementaire à la lettre, mais pas à l'esprit, dangers).

PAS DE SÉCURITÉ, PAS BUSINESS

	Ce que vous pouvez gagner	Ce que vous pouvez perdre
HUMAINS	<p>L'investissement dans la prévention permet un retour sur investissement moyen minimum d'un coefficient 20.</p> <p>Dis autrement, cette posture proactive permet :</p> <p style="text-align: center;">Pour 1 euro investi</p> <p style="text-align: center;">Vous évitez des pertes et des incertitudes financières de coefficient 20 en moyenne, donc de générer le bénéfice net.</p>	<p>Tout organisme est soumis à des aléas; à la théorie du chaos. La réaction aux événements, l'attentisme engendre des risques, des menaces, des incertitudes financières 20 fois plus onéreuses que la prévention au minimum. Question :</p> <p style="text-align: center;">Préférez vous subir ou construire ?</p> <p>Nota bene : les biais cognitifs engendrent des illusions d'économie qui se comporte comme un élastique qui monte en tension jusqu'au jour où il rompt brutalement...</p>
SOCIÉTAUX		
TEMPS		
RÉGLEMENTAIRES		
ÉCONOMIQUES		

Ce que vous pouvez perdre ou gagner en termes de coût d'exploitation direct et indirect sur les 4 autres enjeux (CQFD). Exemple :

1) ENJEUX HUMAINS

Sécurité et bien-être de:

- ✓ Un client, un patient qui se sent en sécurité dépense plus
- ✓ Vos collaborateurs

Sécurité = performances
Le coût d'un accident est 20 fois plus important que la prévention.

2) ENJEUX SOCIÉTAUX

Image de marque et responsabilité sociétale génèrent de l'attraction ou de la répulsion tant pour les clients que pour les talents...

- ✓ Accessibilité pour tous et égalité des chances
- ✓ Développement durable
- ✓ Information omnicanal et société Numérique, média
- ✓ Différenciation concurrentielle, etc.

3) ENJEUX DE TEMPS

Le temps c'est de l'argent...

- ✓ La procrastination s'avère exponentiellement coûteuse,
- ✓ Vous permettre de passer un maximum de temps sur le cœur de vos activités.

Objectif : se rapprocher le plus possible de 80% de temps à votre cœur de métier, 20% aux activités connexes...

4) ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Le défaut de maîtrise du risque réglementaire augmente les coûts et la probabilité de survenance de :

- ✓ Coûts de responsabilité civile
- ✓ Coûts de responsabilité pénale
- ✓ Coûts divers de justice (contractuels, assurantiels, etc.)
- ✓ Coût de la non-qualité et obligations de maintenance

5) ENJEUX ÉCONOMIQUES

Ce que vous pouvez perdre ou gagner en termes de coût d'exploitation direct et indirect sur les 4 autres enjeux (CQFD).

Le Chiffre d'affaires, c'est du brut
Le budget aussi

Maîtriser ces enjeux permet de se donner les moyens d'**obtenir un maximum de bénéfice net par des investissements judicieux**

- ✓ En limitant au maximum les pertes d'exploitation
- ✓ En optimisant les performances, par exemple par des économies d'échelles
- ✓ En transformant une contrainte en une valeur ajoutée

L'ensemble des coûts directs et indirects s'avèrent 20 fois plus importants que la prévention en moyenne basse.



composition du schéma et méthode par Louis-marie Chênais
© Copyright 2021 05 01 Cindynique service, (diffusion et utilisation libre et gratuite, ne peut être vendu)

FORMATION

Acculturation en management
des risques, de sécurité et QHSE



SİMŪL-ACTUM

Facilitateur en management de
prévention des risques et sécurité

CONTACTEZ-NOUS SANS HÉSITATION,
nous étudierons vos besoins



contact@simul-actum.fr

07 87 87 89 51

Qi1



S.A.S.U. SİMŪL-ACTUM.fr

CABINET DE CONSEIL ET D'ÉTUDE CINDYNIQUE,
société à mission au capital de 3 000 €.

Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services de conseil
en sécurité, ingénierie et conseil technique.

ORGANISME DE FORMATION

Mentions légales NDA (Numéro de déclaration d'activité)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44510242051
auprès du préfet de région GRAND EST

Mentions légales de démarche qualité de l'entreprise

Audité par
SGS ICS



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

Le 10 novembre 2023



Consultez la vidéo de présentation de la
SA Simul-Actum.fr .

<https://www.youtube.com/watch?v=2D3G6C349t0&list=PL72538960DA721a09ba5ummlm-mentrd1p>





SİMŪL-ACTUM

Facilitateur en management de
prévention des risques et sécurité

*Par Louis-Marie Chénais,
Cindynicien expert en protection des entreprises*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION
POUR VOUS SERVIR**



copyright par Louis-Marie Chénais, cindynicien expert* en protection des entreprises